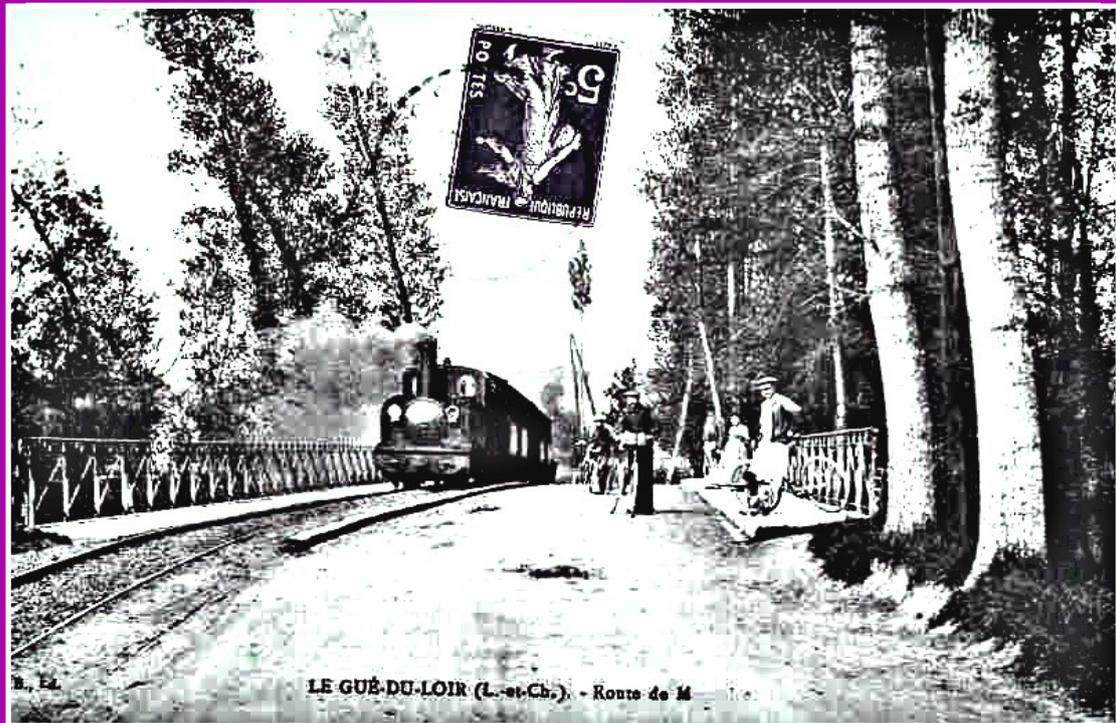
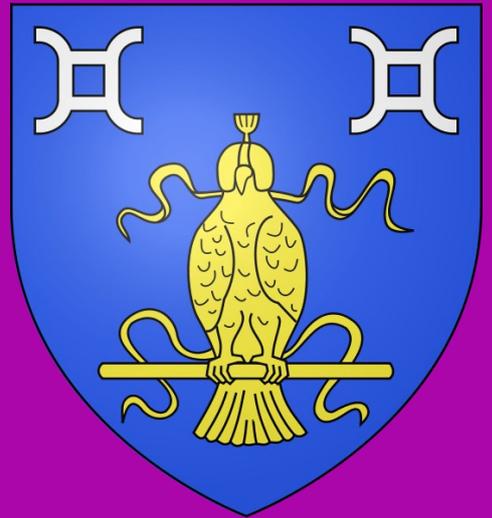


# MAZANGÉ

## BULLETIN MUNICIPAL

# 2025



LE GUÉ DU LOIR (L.-et-Ch.) - Route de M...

# PUBLICITÉ

Alors que l'année 2024 vient de se terminer, c'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente cette nouvelle édition de notre journal municipal.

Il est le reflet de l'année qui vient de s'écouler. Nous essayons de mettre un maximum de photos, autant de souvenirs que vous garderez au fil des années.

Dans ce bulletin, vous pourrez découvrir l'historique du pont du Gué du Loir qui fera l'objet en 2025 d'une rénovation complète du tablier et des parapets.

Vous trouverez également tout sur l'actualité de la commune, un brin d'histoire et de patrimoine, et les articles proposés par chaque association.

En 2023, nous avons mené à bien la très lourde opération de réhabilitation du bâtiment de la poste avec l'ouverture d'une épicerie. Le seul commerce d'alimentation du village pouvait enfin renaître mais les choses ne se passent pas comme prévu. Malgré de nombreux produits proposés, l'épicerie qui fait également dépôt de pain n'est pas fréquentée par une partie des habitants ; ce qui est dommageable !

L'épicerie propose avant tout, des produits du quotidien pour répondre aux besoins primaires de ses habitants, offre élargie de produits locaux avec des producteurs authentiques et passionnés dont le travail doit être valorisé car ils participent à la préservation et à la vie du territoire.

Dans le village, l'épicerie doit faire le lien avec la population. Il faut absolument maintenir cette solidarité et préserver cette convivialité.

L'équipe municipale fait tout son possible pour que le village continue à vivre sereinement tout au long de l'année. Nous comptons sur votre implication afin de sauver et maintenir ce commerce de proximité.

Je souhaite à vous, à vos familles et à Mazangé, une excellente année 2025.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Patrick BRIONNE

### NOTRE COMMUNE

Le Mot du Maire p 03

Les Elus p 04

La Mairie - Vos représentants p 05

Le Budget p 06

Tarifs municipaux P 08

Actualités municipales p 09

### VIE DU VILLAGE

Etat Civil 2024 p 12

Vie commerciale p 13

Vie scolaire p 14

Jeunesse p 16

Fleurissement - Culture p 17

Vie sportive p 18

Services de proximité p 20

### VIE ASSOCIATIVE

Calendrier 2025 - Les Présidents p 23

Perche Nature - UCCAV p 24

ASCM - UNC AFN p 25

Chasse p 26

UNRPA - Mazan'Fête p 27

Kaminu - Sport Auto Tours p 34

AAPPMA - Paroisse p 35

TTVL p 36

Sapeurs Pompiers - Gendarmerie p 37

### HISTOIRE LOCALE

Le Pont du Gué-du-Loir p 28

Il y a 100 ans p 38

### INTERCOMMUNALITE

Représentants p 41

Territoires Vendômois p 42

Sidelc - Val de Loire Numérique p 43

Pays Vendômois p 44

### INFORMATIONS PRATIQUES

Emploi et formation p 46

Médical et Social p 47

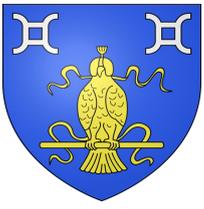
Habitat et Énergie p 51

Droit et réglementation P 52

Règles de vie p 53

VALDEM : Ordures ménagères p 55

Contacts utiles p 57



# Le Conseil Municipal

**MAIRE :** Patrick BRIONNE

**AJOINTS :** Evelyne VIROS (1ère adjointe aux affaires scolaires, à l'action sociale et à l'enfance et la jeunesse), Jacques COLAS (2ème adjoint à l'urbanisme, au PLUIH et aux bâtiments et à l'accessibilité), Nicole DIJON (3ème adjointe à la communication et à l'animation), Jean-Yves OZAN (4ème adjoint à la voirie et à l'environnement)

**CONSEILLERS :** Corinne JOUSSARD, Nathalie GENTES, Mélanie OUDEYER, Carine STEFANUCCI, Didier DECLERCK, Loïc ESSERMEANT, Dominique GAUDRUAU, Renaud LAMBERT, Vincent NEILZ, Jacques ROUSSELET



COMMISSIONS	RESPONSABLE	TITULAIRES	
<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b>	Evelyne VIROS	Mélanie OUDEYER, Renaud LAMBERT, Carine STEFANUCCI	
<b>ANIMATION</b>	Nicole DIJON	Nathalie GENTES, Renaud LAMBERT, Loïc ESSERMEANT, Didier DECLERCK, Carine STEFANUCCI	
<b>VOIRIE-ENVIRONNEMENT</b>	Jean-Yves OZAN	Jacques COLAS, Dominique GAUDRUAU, Loïc ESSERMEANT, Jacques ROUSSELET	
<b>FINANCES</b>	Patrick BRIONNE	Mélanie OUDEYER, Corinne JOUSSARD, Vincent NEILZ, Loïc ESSERMEANT, Jacques ROUSSELET	
<b>COMMUNICATION</b>	Nicole DIJON	Mélanie OUDEYER, Corinne JOUSSARD, Nathalie GENTES, Renaud LAMBERT, Vincent NEILZ, Carine STEFANUCCI	
<b>ACTION SOCIALE</b>	Evelyne VIROS	Nicole DIJON, Corinne JOUSSARD, Carine STEFANUCCI	
		TITULAIRES	SUPPLÉANTS
<b>APPEL D'OFFRES</b>		Jacques COLAS Dominique GAUDRUAU Jacques ROUSSELET	Jean-Yves OZAN Nathalie GENTES Renaud LAMBERT



# La Mairie

5 rue Suzanne MARSOLLIER  
41100 MAZANGE

## **HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC**

Lundi	14h00 à 17h00
Mardi	14h00 à 17h00
Mercredi	09h00 à 12h00
Jeudi	14h00 à 17h00
Vendredi	14h00 à 17h00

Tél. : 02 54 72 00 27

E-mail : [contact.mairie@mazange.fr](mailto:contact.mairie@mazange.fr)



## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **SECRÉTARIAT**

- ⇒ Isabelle PACAUD
- ⇒ Valérie FAUCHEUX

### **AGENTS COMMUNAUX**

- ⇒ Carine BERTHELOT
- ⇒ Carole DECLERCK
- ⇒ Laëtitia GATIGNON
- ⇒ Estelle PONNET
- ⇒ Aurélien BOYÉ
- ⇒ Narcisse NOVELLO

# Vos représentants

Les conseillers départementaux du canton de Vendôme siégeant au conseil départemental sont Mme Monique GIBOTTEAU, 3<sup>ème</sup> vice-présidente chargée des solidarités, et M. Philippe GOUET, président du conseil départemental du Loir-et-Cher.

<http://www.le-loir-et-cher.fr> (« Les élus ») - Tél : 02.54.58.41.41

M. Christophe MARION, député de Loir-et-Cher (3<sup>e</sup> circonscription), siège à l'Assemblée Nationale présidée par Yaël BRAUN-PIVET. <http://www.assemblee-nationale.fr> (« Vos députés »)

M. Bernard PILLEFER et M. Jean-Luc BRAULT, sénateurs de Loir-et-Cher, siègent au Sénat présidé par M. Gérard LARCHER. <http://www.senat.fr> (« Vos sénateurs »)

11 représentants de Loir et Cher siègent au conseil régional de la région Centre-Val de Loire présidé par François BONNEAU.

<https://www.centre-valdeloire.fr> (« Assemblée »)

78 députés européens représentent la France au Parlement Européen, présidé par Roberta METSOLA.

<https://www.europarl.europa.eu> (« Vos députés »)

L'Etat est représenté en Loir et Cher par M. Xavier PELLETIER (Préfet) et M. Vincent LE DUFF (Sous-préfet de Vendôme)

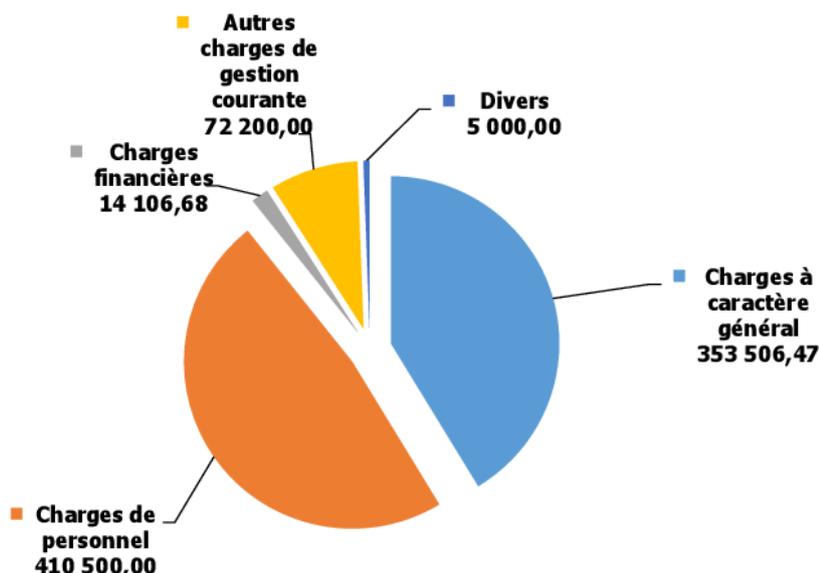
<http://www.loir-et-cher.pref.gouv.fr> - Tél. : 0810.02.41.41



# Le Budget

## Fonctionnement

### Dépenses 855 313,15 €



#### Charges à caractère général

Eau-Electricité-Carburants-Combustibles  
Entretien voirie - Entretien bâtiments  
Entretien matériel-Maintenance  
Fournitures administratives  
Honoraires-Indemnités-Frais d'actes  
Frais postaux et de Télécommunications  
Fêtes et cérémonies  
Assurances -Taxes diverses-Frais divers

#### Charges de personnel

Salaires -URSSAF-Cotisations diverses

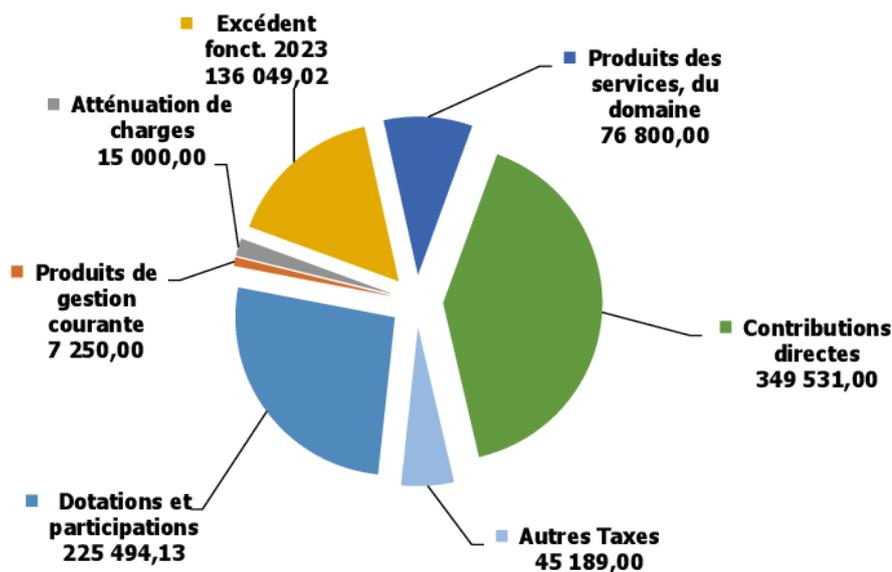
#### Autres Charges de Gestion courante

Indemnités-Charges diverses  
Syndicat Intercommunaux  
Subventions aux associations  
Caisse des écoles- CCAS  
Dépenses imprévues

#### Charges financières

Intérêts des emprunts

### Recettes 855 313,15 €



#### Impôts et taxes

Contributions directes ( taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti)  
Taxes Diverses

#### Dotations et participations

Dotation Fonctionnement État

#### Autres produits de gestion courante

Locations logement-Salle des fêtes

#### Produits des services, du domaine

Remboursement par autres syndicats  
Concessions cimetières  
Insertions publicitaires (bulletin)

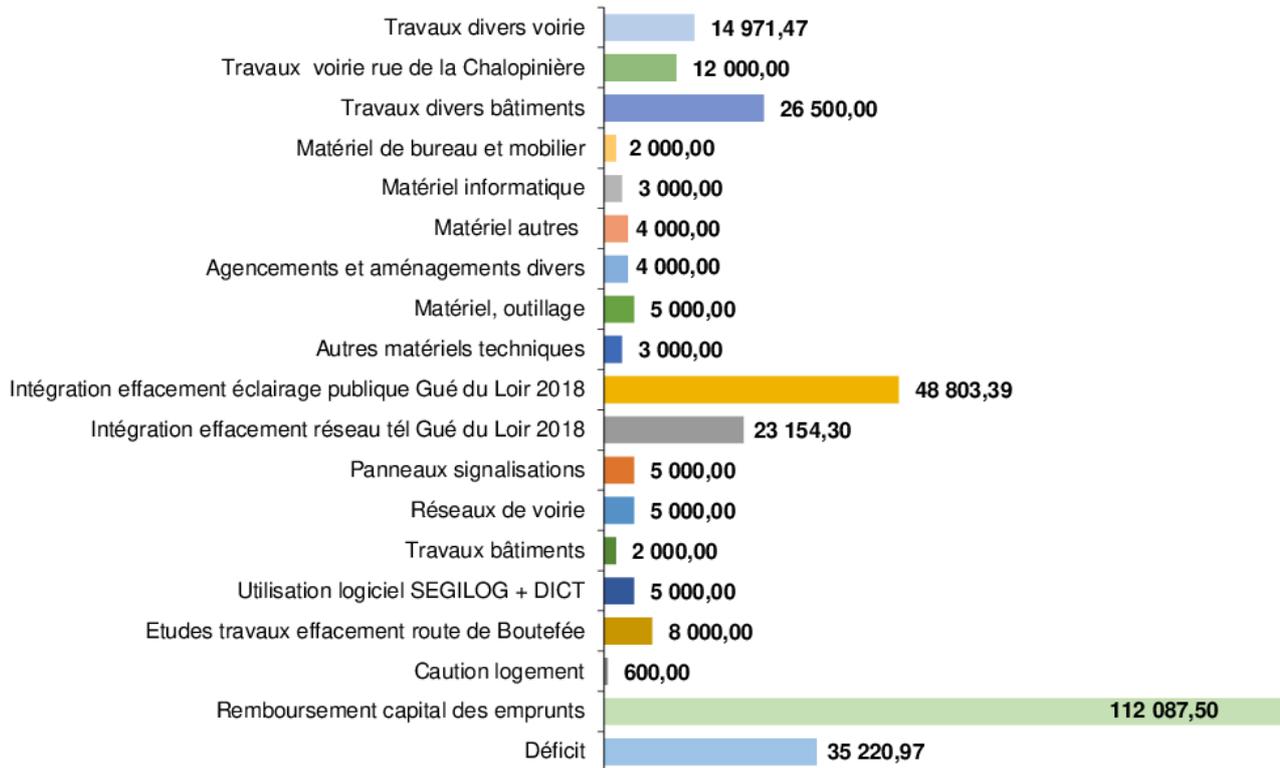
## Taux des impôts de la commune

Taxe Foncière Bâti **45,65%** (département 24,40%+commune 21,25%)    Taxe Foncière Non Bâti **49,69%**  
Taxe habitation sur résidence secondaire **14,60%**

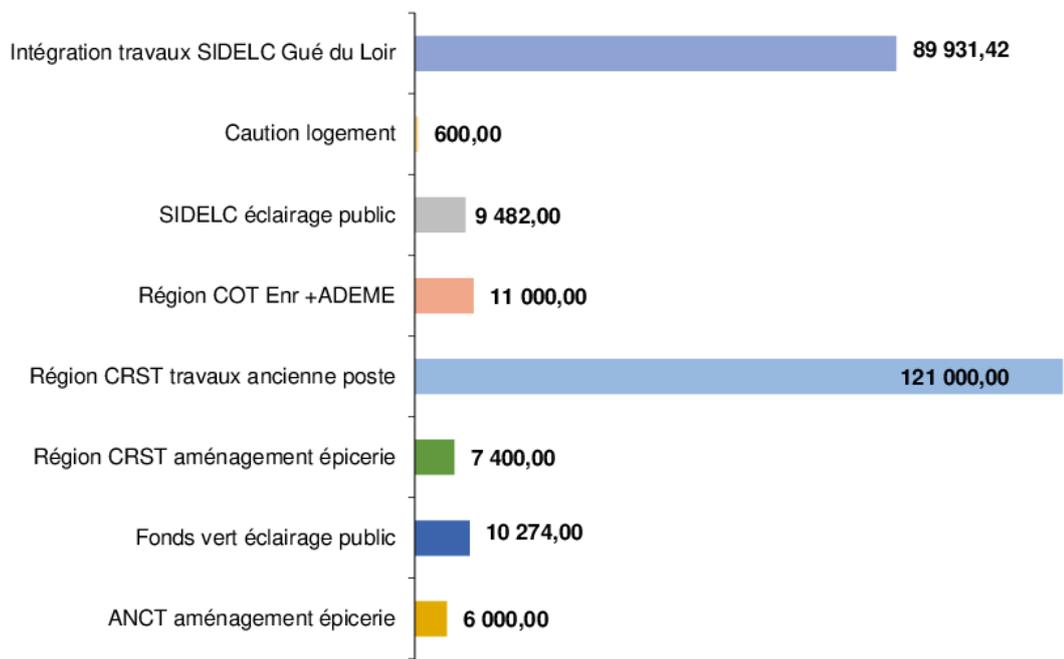
# Primitif 2024

## Investissement

**Dépenses 319 337,63 €**



**Recettes 319 337,63€**



# Tarifs municipaux



## Location du foyer communal

(Pour 120 personnes maximum)

**Forfait de vaisselle** : 54 €

**Forfait chauffage** : 27 € par jour (payable du 15 octobre au 15 avril).

**Caution** : 200 € (elle sera demandée à la réservation).

Elle vous sera restituée après paiement auprès du Trésor Public, moyennant la remise en bon état de la salle. En cas de désistement après réservation de la salle, la caution sera gardée par la commune. Toute pièce manquante à la cuisine sera facturée ou remplacée lors du paiement.

PÉRIODE	TARIF 2025	PLAGE HORAIRE
Samedi midi seulement	142 €	De 7h à 18h
Samedi midi et soir	163 €	De 7h à 5h le lendemain
Samedi soir seulement	142 €	De 12h à 5h le lendemain
Dimanche midi seulement	142 €	De 7h à 18h
Dimanche midi et soir	163 €	De 7h à 5h le lendemain
Samedi et dimanche entiers	240 €	De 7h à 5h le lundi
Journée en semaine midi	93 €	De 7h à 18h
Journée en semaine soir	93 €	De 12h à 5h le lendemain
Journée en semaine midi et soir	131 €	De 7h à 5h le lendemain
Vin d'honneur	54 €	

## Location Petite Salle

(Pour 20 personnes maximum)

## Location d'une table et de 2 bancs

PÉRIODE	TARIF 2025
Journée (8h - 19h)	40 €
Vin d'honneur	20 €
Un week-end	5 €

## Cimetière de Mazangé



### EMPLACEMENT

### CONCESSION TARIF 2025

15 ans	110 €
30 ans	220 €
50 ans	330 €

### COLUMBARIUM

### CONCESSION TARIF 2025

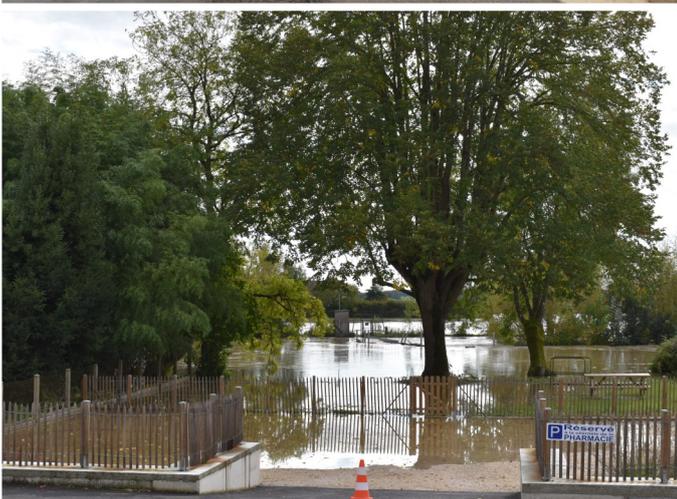
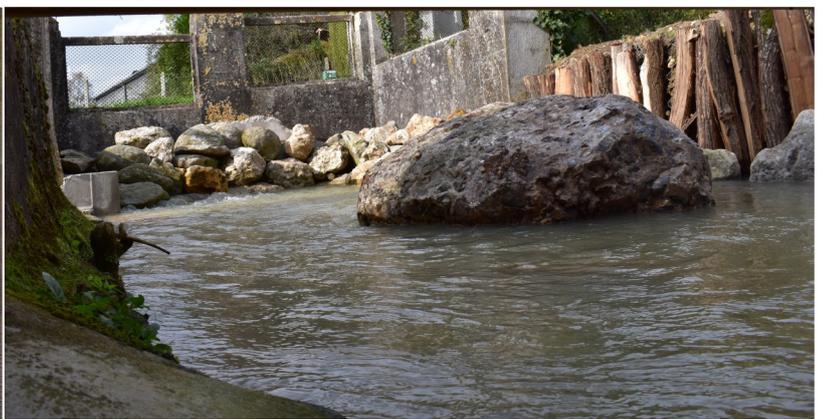
15 ans (renouvellement)	220 € (110 €)
30 ans (renouvellement)	440 € (220 €)
50 ans (renouvellement)	660 € (330 €)

### CASE ET CAVE URNE

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :  
la Mairie au 02 54 72 00 27

# Actualités municipales

## Travaux



### Loto et colis des anciens

Nous avons été gâtés !! » voilà ce que l'on a entendu cette année à propos du colis de Noël offert par la Commune.

Une valisette pleine de bons produits ainsi qu'un bon d'achat d'une valeur de 25 € à dépenser à l'épicerie « le comptoir des cocottes ».

L'après midi festif du samedi 6 décembre s'est très bien déroulé. Sont conviés les plus de 70 ans accompagnés de leur conjoint(e).

3 cartons de loto sont remis gratuitement à chaque participant. Quatre parties se déroulent au cours de ce moment de convivialité. Bien évidemment, un copieux goûter est offert pendant l'après midi.

Plus de 80 personnes ont répondu à l'invitation en nous en sommes très fiers.

L'association « ensemble et solidaires de l'UNRPA » propose également diverses manifestations pendant l'année (repas, loto, sorties...) ce serait une occasion de passer des bons moments, de rencontrer des personnes et de maintenir un lien dans nos petites communes. N'hésitez pas à les rejoindre !!

Cette année 140 colis ont été distribués (dont 6 à des personnes en maisons de retraite)

Nous vous souhaitons une bonne année 2025 et une bonne santé !!



## Environnement

### Composteur partagé

En 2024, l'association ATHENA a installé un composteur partagé sur notre commune.

Ce site est accompagné par l'association pour offrir aux habitants, une solution gratuite, pour gérer leurs biodéchets (épluchures de fruits, de légumes, marc de café, coquilles d'œuf...).

Si vous apportez des déchets alimentaires au composteur partagé, vous pouvez vous inscrire gratuitement auprès du Comptoir des Cocottes ou contacter l'association ATHENA.

Lors de votre inscription, un bioseau vous sera donné afin de faciliter le transport de vos biodéchets jusqu'au composteur. A côté du bac d'apport où vous déposerez vos déchets alimentaires, se trouve un plus petit bac avec du broyat (matière sèche). Il faudra ajouter 1/3 de broyat pour 2/3 de déchets alimentaires et mélanger, afin de permettre le bon équilibre du compost.

Ce projet est réalisé en partenariat avec ValDem et la commune de Mazangé.

Pour toutes autres questions, n'hésitez pas à contacter l'association ATHENA : par téléphone au 06.24.19.92.54 ou par mail [compost@asso-athena.fr](mailto:compost@asso-athena.fr)



### Déploiement de la fibre

L'accès à la fibre optique est désormais disponible pour la totalité des habitations de la commune (545 locaux recensés par Val de Loire Fibre).

Au 1er janvier 2025, 277 abonnements fibre ont été souscrits (nombre de foyers dotés d'une prise terminale optique) soit 50,8% des lignes déployées.

En forte progression (40% l'an dernier), ce chiffre est toujours légèrement en dessous de la moyenne départementale (51,3%).

Vous n'avez pas encore la fibre : rien de grave mais afin d'anticiper l'arrêt du réseau téléphonique classique (cuivre) programmé d'ici 2030, nous vous encourageons dès à présent à engager la démarche auprès de votre opérateur préféré.

Prenez garde cependant au démarchage forcé qui peut être signalé sur le site <https://signal.conso.gouv.fr/fr/tel-internet-media/faire-un-signalment>.



Pour les personnes qui rencontrent un problème de raccordement, le meilleur conseil consiste à rester en contact régulier avec leur opérateur et à garder leur commande active.

Notez qu'à partir du 31 janvier 2026, plus aucun abonné ne pourra souscrire à une offre de type ADSL sur notre territoire. Futur propriétaire dans l'ancien ou propriétaire de logement loué, anticipez le raccordement à la fibre de votre bien car dans certaines situations cela peut prendre plusieurs mois.

Informations sur <https://www.valdeloirefibre.fr>

## Animations Culturelles

La municipalité assure un soutien logistique et participe à la communication sur les événements organisés sur le territoire.



Clap 41 revient dans notre commune le mardi 21 octobre 2025 pour nous présenter la comédie familiale Astérix et Obélix : Mission Cléopâtre.

Résumé : *Cléopâtre, la reine d'Égypte, décide, pour défier l'Empereur romain Jules César, de construire en trois mois un palais somptueux en plein désert. Si elle y parvient, celui-ci devra concéder publiquement que le peuple égyptien est le plus grand de tous les peuples. Pour ce faire, Cléopâtre fait appel à Numérobis, un architecte d'avant-garde plein d'énergie. S'il réussit, elle le couvrira d'or. S'il échoue, elle le jettera aux crocodiles. Celui-ci, conscient du défi à relever, cherche de l'aide auprès de son vieil ami Panoramix. Le druide fait le voyage en Égypte avec Astérix et Obélix. De son côté, Amonbofis, l'architecte officiel de Cléopâtre, jaloux que la reine ait choisi Numérobis pour construire le palais, va tout mettre en œuvre pour faire échouer son concurrent.*

Des flyers seront distribués quelques jours avant la séance.



# ETAT CIVIL 2024

## NAISSANCES

(Table annuelle dressée en exécution du décret n° 2017-890 du 6 mai 2017)

Mao CALDAS	le 16/02/2024
Suzanne CHEVALIER LEMARCHAND	le 26/02/2024
Chloé BORDEREAU	le 01/06/2024
Albin MELLINET AUGIS	le 02/09/2024
Sasha DESCHENES	le 21/09/2024
Lyam PERDEREAU	le 30/09/2024
Andréa FOREAU	le 24/11/2024



## Mariages

(Table annuelle dressée en exécution du décret n° 2017-890 du 6 mai 2017 )

DAUBERCIES Sébastien et GATIGNON Laetitia	le 22/06/2024
BOUCHER Damien et BERTHELOT Carine	le 17/08/2024
AUBRY Thierry et NEVEU Sylvie	le 11/10/2024
GALY Bertrand et KLEIS Anne-France	le 12/10/2024
FERRON Jacques et ROUSSEL Sandrine	le 11/12/2024



## DÉCÈS

(Table annuelle dressée en exécution du décret n° 2017-890 du 6 mai 2017)

PAUGOIS Liliane	le 17/01/2024
PICHOT Annick veuve CHOLLET	le 20/01/2024
MIRETE Michel	le 27/03/2024
LAINÉ Nicole veuve QUILY	le 02/04/2024
GILLARD Colette veuve CHAPEAU	le 06/04/2024
LANGOT André	le 19/04/2024
VERNOY Guy	le 19/05/2024
AUBRY Cyrille	le 12/06/2024
POZZO-DI-BORGO Monique veuve GAUDRUAU	le 18/08/2024
PONCET Michel	le 07/09/2024
ROZET Patrice	le 09/12/2024



## Population

L'INSEE estime la population de référence 2022 (qui en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025) à 839 Mazangéennes et Mazangéens.

# VIE COMMERCIALE

MANOIR DE BONAVENTURE



## Manoir de Bonaventure

Norbert VAN DOORN & Jeanine SCHREUDERS  
3 Rue de la Bonaventure  
Le Gué-du-Loir  
41100 Mazangé (41)

Bienvenue au Manoir de Bonaventure, au Gué du Loir à Mazangé (41)  
À 10 minutes en voiture de Vendôme, 7 minutes de la gare TGV.  
Monument historique classé (11e, 15e, 16e siècle).  
Le lieu où est écrit « La Bonne Aventure au Gué » !  
Visité par : Saint Bonaventure, Antoine de Bourbon, Henri IV, Pierre de Ronsard, Alfred de Musset et beaucoup d'autres.



Le Manoir de Bonaventure vous propose :  
+ une salle de réception (12 - 50 p.)  
+ jardins  
+ cuisine locale  
+ grand parking

Pour vos :  
+ réunion  
+ déjeuner, apéro, dîner  
+ séminaire  
+ mariage  
+ événement (concert, théâtre, exposition)



Contactez-nous afin que nous puissions vous faire une proposition sur mesure.

### Manoir de Bonaventure

Norbert VAN DOORN et Jeanine SCHREUDERS  
tel: +33(0)6 78 40 00 96  
Email : [bonaventure@orange.fr](mailto:bonaventure@orange.fr)  
Instagram : [manoirdebonaventure](https://www.instagram.com/manoirdebonaventure)



# VIE SCOLAIRE

R.P.I LUNAY-MAZANGÉ



## **Ecole de Mazangé**

Téléphone : 02 54 72 14 77  
Courriel : [ec-mazange@ac-orleans-tours.fr](mailto:ec-mazange@ac-orleans-tours.fr)  
Directrice : Mme Dora SOULIS

### **Enseignantes**

Mme SOULIS, Mme FRILOUD, Mme GUILLET

### **69 élèves répartis en 3 classes**

9 PS, 6 MS, 27 GS,  
27 CP

Autres personnels de l'école :

Mme Carole DECLERCK : garderie

Mme Estelle PONNET : bibliothécaire /  
accompagnatrice navette

Mme Carine BERTHELOT : cantinière / agent  
d'entretien / garderie

Mme Laëtitia GATIGNON : agent d'entretien /  
garderie / ATSEM

### **Représentants des parents d'élèves**

Titulaires : Mme VILLIERS, M. EVARISTE

## **Ecole de Lunay**

Téléphone : 02 54 72 12 77  
Courriel : [ce.0410246V@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.0410246V@ac-orleans-tours.fr)  
Directrice : Mme VÉNUAT

### **Enseignantes**

Mme VENUAT, Mme BARBIER,  
Mme BOULANGER, Mme CALMET,  
MME LECONTE

### **97 élèves répartis en 4 classes**

14 PS, 12 MS,  
15 CE1, 14 CE2,  
19 CM1, 23 CM2

ATSEM : Mme FICHEPAIN

Animatrice bibliothèque : Mme Sandrine SAMSON

Autres personnels de l'école :

Mme Anita NOULIN, M Anthony HAUDEBOURG

Les menus de la cantine préparés par M.  
HAUDEBOURG sont consultables sur  
[menu.mazange.fr](http://menu.mazange.fr) ou [lunay.com](http://lunay.com) (mise à jour  
mensuelle)

### **Représentants des parents d'élèves**

Titulaires : Mme FRAISSE, Mme LE BLANC, MME LHOTELIN, Mme HERVÉ

### Projets menés pour l'année scolaire 2023-2024

- Cycle piscine pour les élèves de GS-CP (9 séances à la piscine de Montoire)

- Visite du parc animalier pour la classe de GS en juin

- Classe dehors pour les MS toute l'année

Des sorties toute l'année à proximité de l'école pour découvrir la faune et la flore.

Sorties à la découverte du village puis élaboration de la maquette du village.

Entraînements pour les p'tites randos

- P'tites randos pour la classe de MS en Juin :

1<sup>ère</sup> journée randonnée de Villiers à Thoré la Rochette avec nuit dans la salle des fêtes.

2<sup>nde</sup> journée : trajet en train touristique de Thoré à Troo (avec visite du petit musée de la gare).

Randonnée découverte de Montoire, puis installation pour la nuit sous la tente au camping.

3<sup>ème</sup> jour : randonnée de Montoire à Lavardin pour un jeu de piste dans le village et pique-nique au stade de Montoire.

Classe de mer pour la classe de CP au Pouliguen (Loire-Atlantique) du 18 au 24 mars  
 Visite du musée des marais salants de Batz sur mer  
 Visite d'une saline avec un paludier  
 Pêche à pied et constitution d'un aquarium  
 Randonnée contée : la légende des Korrigans  
 Land art sur la plage  
 Balade entre terre et mer



Après-midi intergénérationnel (fin avril) : chorale de l'école et jeux de sociétés

Réalisation de cartes de vœux, par les élèves des 3 classes, pour les enfants hospitalisés à l'hôpital de Clocheville de Tours.

Les enseignantes remercient toutes les personnes qui ont accompagné les sorties tout au long de l'année.

Elles remercient également les collectivités, l'association L'M l'école et l'association JPA pour l'aide financière qui a été apportée aux différents projets.

### APE LM L'Ecole

Le nouveau bureau de l'APE LM l'Ecole élu en Octobre dernier est composé de 6 parents d'élèves dynamiques et motivés habitant sur les communes de Lunay et Mazangé. L'association soutient, conjointement avec les mairies, le financement des projets scolaires et organise la collecte des fonds nécessaires par le biais d'actions diverses dans le RPI. Nous organisons également, en fin d'année scolaire, la fête des écoles. Ce moment très attendu est pour les enfants, les familles, les enseignants et les élus des mairies un grand moment de partage et de convivialité.

Lors de l'année scolaire 2023-2024, les élèves des classes élémentaires sont partis pendant cinq jours en séjour pédagogique au Pouliguen. Le financement de ce projet a nécessité la mise en place de nouvelles actions (vente d'agrumes bio, ventes de plants) afin de collecter les fonds nécessaires pour permettre à tous les enfants de participer à ce séjour. Nos actions ont également permis de financer la participation des élèves de maternelle aux P'tites Randos, aux manifestations USEP (dont Class'Route) ainsi qu'une sortie au zoo de Pescheray.

Notre première collecte de ferraille a eu lieu à la fin du mois de Novembre. Cette nouvelle action a été une belle réussite grâce aux bénévoles et surtout à une équipe de papas volontaires qui, pendant tout le week-end, sont allés chercher la ferraille chez les personnes ne pouvant pas se déplacer. Cela a permis de belles rencontres entre les parents d'élèves et les habitants de Lunay et Mazangé. La distribution des chocolats de Noël vient également de se terminer, cette vente rencontre toujours un grand succès auprès des familles. Nous préparons déjà notre vente d'agrumes Bio qui débutera à la rentrée de Janvier (date limite des commandes le 13 Janvier 2025 avec une distribution le 30 Janvier), ainsi que notre bourse aux livres qui aura lieu à la salle des fêtes de Mazangé le dimanche 01 Février 2025.

D'autres manifestations sont en train de prendre forme (vente de plants pour le printemps par exemple) pour lesquelles nous aurons besoin de la coopération et de la bienveillance des parents mais également des mairies, des habitants, commerçants et artisans des communes de Lunay et Mazangé. Tous les membres de l'association remercient chacun d'entre eux pour leur implication dans la réussite des projets de nos écoles.

Financements de l'APE  
Année scolaire 2023-2024



- Frais Divers
- Bus
- Séjour au Pouliguen
- Adhésions USEP
- Sortie au zoo de Pescheray
- P'tites Randos
- Class'Route
- Cartes cadeau CM2

Total = 10588.6 €

APE LM l'école

Karine Bigot, présidente et Aurore Lemeunier, vice-présidente  
 3, rue Suzanne Marsollier  
 41100 Mazangé

Vous pouvez nous contacter par mail [lmlecole41@gmail.com](mailto:lmlecole41@gmail.com)

Et nous suivre sur notre page Facebook LM l'école Ape



### Accueils Libres Jeunesse

Avec la carte MOVE Jeune, la carte Jeune (2€) ou la carte Rémi, les jeunes peuvent fréquenter librement les 9 Accueils et Points rencontre Jeunes gérés par la communauté d'agglomération. Ils sont accueillis par des équipes d'animateurs qualifiés qui leur proposent des activités variées correspondant à leurs envies. Les programmes d'activités, les modalités d'inscription, les horaires d'ouverture sont consultables sur le site de Territoires vendômois.



- **MDJ Savigny**  
4, route de Bessé, Savigny-sur-Braye
- **Centre Culturel**  
24, avenue G Clémenceau, Vendôme
- **L'Annexe**  
42 ter, avenue Jean Moulin, Vendôme

#### ● Points rencontre Jeunes (hors vacances scolaires)

- Naveil (mardi 16h30-18h30),
- Lancé (mercredi 13h30-17h),
- Danzé (jeudi 16h30-18h30),
- Selommes (vendredi 16h30-19h)

- **Le Passage**  
Passage de l'imprimerie,  
10, place Saint-Martin, Vendôme
- **Maison des Jeunes de Montoire (MJM)**  
21, rue Marescot, Montoire-sur-le-Loir



### ● ALSH soutenus par Territoires vendômois

#### Vacances d'Hiver, de Printemps, d'Été et d'Automne

- ALSH Areines-Meslay**  
centredeloisirs.areinesmeslay@gmail.com - 02 54 77 22 16
- ALSH Azé - Ribambelle et C<sup>ie</sup>**  
ribambelle.cie@gmail.com - 06 78 60 26 59
- ALSH Epuisay - L'épuisette**  
epuisette41@gmail.com - 02 54 72 18 58
- ALSH La-Ville-aux-Clercs**  
perisco@la-ville-aux-clercs.fr - 06 41 05 80 76
- ALSH Coulommiers-la-Tour**  
asso-coulommierslatour@famillesrurales.org  
06 76 40 21 50

### ● Les Accueils de loisirs

#### Territoires vendômois

Les structures de loisirs accueillent les enfants de 3 à 13 ans sur les périodes de vacances scolaires. Des équipes pédagogiques qualifiées encadrent les enfants et font en sorte que chacun s'épanouisse au sein de la structure, grandisse à son rythme, rencontre des copains et partage des expériences originales et enrichissantes.

informations et inscriptions sur [espacefamille.vendome.eu](http://espacefamille.vendome.eu)

### ● Le Transfo

#### 140, faubourg Chartrain, Vendôme

- un PIJ (Point Information Jeunesse) qui accompagne les jeunes dans la recherche de jobs, départs à l'étranger et autres projets...
- un service de mise en relation babysitting ;
- un espace multimédia ouvert à tout public ;
- diverses ressources documentaires et multimédia ;
- une permanence de la MDA (Maison des Ados) ;
- des animations multimédia, de prévention...

### Animation itinérante

#### Territoires vendômois

Activités variées et sorties à la journée ou sur plusieurs jours. Un transport est proposé à tous les jeunes du territoire. À indiquer à l'inscription.

**LA BOUSSOLE DES JEUNES LOIR-ET-CHER**

Tu as entre 15 et 30 ans ?  
Tu as besoin d'un conseil ou d'un service ?

<https://boussole.jeunes.gouv.fr>

**Accueil de Loisirs de Mazangé**

Au mois de juillet, l'ALSH de Mazangé accueille les enfants de 3 à 12 ans. Informations en mairie de Mazangé.



le Transfo propose gratuitement un service de mise en relation autour du babysitting !

Ce service s'adresse aux jeunes de 16 ans et plus souhaitant proposer leurs services et également aux parents cherchant une garde occasionnelle pour leurs enfants.

Vous cherchez une solution babysitting ? <https://www.territoiresvendomois.fr/baby-sitting>

Vous souhaitez faire du babysitting ? Retirez votre dossier au Transfo, 140 faubourg Chartrain à Vendôme.

Pour pouvoir vous inscrire aux activités proposées par Territoires vendômois pour les enfants et les jeunes, créez votre compte en vous rendant sur <https://espacefamille.vendome.eu> (page également directement accessible dès l'accueil du site [www.territoiresvendomois.fr](http://www.territoiresvendomois.fr)) et laissez-vous guider.



# FLEURISSEMENT

## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Cette année les « bons pour fleurir » attribués aux gagnants du concours des maisons fleuries ont été remis officiellement lors de la cérémonie des vœux.

Voici la liste des gagnants :

1. Mme Yvette GUELLIER	50€
2. Mme Bernadette CHAILLOU	40€
3. Mme GENO Danielle	30€
4. M. REICHL Dimitri et Mme GALLET Maëva	20€
5. M et Mme PALOMBO Eric et Anne	20€
6. M et Mme ROGER Jean-Claude et Jocelyne	20€
7. M et Mme BOBAULT Bernard et Nicole	20€
8. M et Mme MARTELLIERE Luc et Annick	20€
9. Monsieur ROUSSELET Philippe	20€
10. M et Mme SIX Mickaël	20€



Merci à vous pour votre fleurissement de notre commune.

# CULTURE

## ACTIVITÉS CULTURELLES

### Réseau de médiathèques des Territoires vendômois

L'entrée dans les médiathèques est libre et gratuite. Une carte permet d'emprunter des documents dans les 4 médiathèques et la bibliothèque des Rottes (au tarif de 12 euros, gratuite pour les jeunes jusqu'à 25 ans et personnes bénéficiant d'un minimum social, en recherche d'emploi ou porteuses de handicap).

Cette inscription donne également accès au prêt d'instruments de musique et aux services de média en ligne « BIB 7/7 » proposés par la direction de la lecture publique de Loir-et-Cher : films, presse, musique, livres, jeux et formations en ligne.

- Bibliothèque du Parc Ronsard à Vendôme - *en travaux jusqu'au 18 mars 2025*  
Tel . 02 54 89 43 66 / [bibliotheque@catv41.fr](mailto:bibliotheque@catv41.fr)
- Médiathèque Nef Europa à Montoire, rue Marescot  
Tel. 02 54 72 72 60 / [mediatheque.montoire@catv41.fr](mailto:mediatheque.montoire@catv41.fr)
- Média-Ludothèque Agora Braye à Savigny, 7 rue Hélène Boucher  
Tel. 02 54 85 59 01 / [mediatheque.savigny@catv41.fr](mailto:mediatheque.savigny@catv41.fr)

Le portail des médiathèques : <https://www.mediaenvendomois.fr>

BIB 7/7 : <https://lecture41.culture41.fr/bib-41/bib-7-7>

### Ecole de musique Territoires Vendômois

- Site de Vendôme, Cour du Cloître de l'Abbaye. Contact : [ecoledemusique@catv41.fr](mailto:ecoledemusique@catv41.fr)
- Site de Montoire-sur-le-Loir, 26 rue Marescot. Contact : [ecolesdemusique.montoire.savigny@catv41.fr](mailto:ecolesdemusique.montoire.savigny@catv41.fr)

Cinéma Majestic CinéVendôme : programmation sur <http://cinevendome.fr>. Tel : 02 54 80 22 50.

### Evènements culturels sur le territoire (non exhaustif)

Saison culturelle de L'Hectare (dont la biennale internationale de marionnettes Avec Ou Sans Fils)

Informations sur <https://www.lhectare.fr/spectacles>

Saison culturelle de Figures Libres (dont les Rockomotives et Gare à la Rochette)

Informations sur <https://www.figureslibres.org>

Saison culturelle de l'association loir Evénements : <https://www.loirevenements.com>

Saison culturelle de Ciclic animation : <https://animation.ciclic.fr>

Festival international de folklore de Montoire-sur-le-Loir (52ème édition du 12 au 17 août 2025)

Informations sur <http://www.festival-montoire.com>. Tel : 02 54 85 35 16

Expositions d'arts contemporains au manège Rochambeau ou à la Chapelle Saint-Jacques

Festillésime 41, Clap 41, etc. la programmation culturelle du département sur [www.culture41.fr](http://www.culture41.fr)

# VIE SPORTIVE



**2<sup>ème</sup> Rallye Régional de la Vallée du Loir**  
 17 et 18 Mai 2025

1 spéciale de 9,3km à parcourir 4 fois

Vérifications et reconnaissances le samedi

Mazange

www.sportautotours.fr

## CALENDRIER 2025

- 18 avril : Passage du Tour du Loir et Cher cycliste \*
- 17 et 18 mai : Rallye de la Vallée du Loir
- 25 mai : Triathlon des Coteaux du Vendômois \*
- 28 septembre : Rallye Cœur de France
- 7 décembre : Randonnée pédestre ASCM

\* nous recherchons des signaleurs bénévoles pour sécuriser ces évènements. Contactez la mairie.



PUBLICITÄT

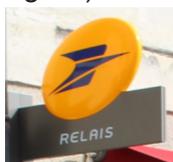
# SERVICES DE PROXIMITÉ

## SERVICE POSTAL

Le service **La Poste Relais** de Mazangé se trouve au NRJ Café, 2 rue Marceau (place de l'église)

### Horaires d'ouverture :

- les lundi, mardi et jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 16h30 à 19h00
- le mercredi : de 8h00 à 12h00
- le vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 17h00 à 19h00
- le samedi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00



A Mazangé, vous trouverez des boîtes aux lettres à :

- L'Orgerie
- La Fosse-Courtin
- Vauracon
- Le Gué-du-Loir
- Le Bourg (rue du commerce)

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

La Communauté d'agglomération Territoires vendômois gère plusieurs services facilitant l'accès au droit des vendômois et leur permettant d'être accompagnés dans la réalisation de démarches administratives du quotidien sur internet notamment :

- Le **Bus France services** de Territoires vendômois assure des permanences dans 44 communes de l'agglomération, pour rapprocher les services publics de chaque citoyen et faciliter les démarches administratives du quotidien et notamment : retraite, logement, emploi, carte grise, permis de conduire, pré-demande de carte d'identité, passeport, impôts, santé...

- Le « P@nda », **Point d'Accès au Numérique pour les Démarches Administratives**, vous accompagne dans la réalisation de vos démarches administratives en ligne du quotidien !

Accueil gratuit et ouvert à tous, avec ou sans rendez-vous

Guichet unique des Rottes

37 avenue Georges Clemenceau 41100 Vendôme

Informations et renseignements au 02 54 86 47 00

e-mail : panda@catv41.fr



Tous les vendômois peuvent s'y rendre, notamment ceux qui sont confrontés à des freins divers pour effectuer des démarches en ligne (absence d'équipements de type ordinateur, scanner, imprimante au domicile) ou de grandes difficultés liées à l'utilisation d'internet pour les démarches administratives en ligne. Une médiatrice numérique accueille et accompagne le public avec la possibilité pour les usagers les plus éloignés d'internet, de prendre un rendez-vous personnalisé afin de bénéficier d'un accompagnement.

- Le **Point-justice (anciennement Point d'accès au droit)** vous accueille gratuitement pour vous apporter une information de proximité sur vos droits et devoirs lorsque vous avez des problèmes juridiques ou administratifs. Des permanences y sont organisées par différents professionnels, chargés d'apporter des réponses personnalisées, accessibles et concrètes en toute confidentialité :

### Informations juridiques

Action logement

Association départementale d'information sur le logement et Espace Info Energie (ADIL-EIE)

Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF)

France victimes 41

Association des accidentés de la vie (FNATH)

Notaires

Juristes

Ecrivain public

Association consommation logement et cadre de vie (CLCV)

UFC Que choisir

Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher (UDAF41)

### Résolution amiable des conflits

Conciliateur de justice

Délégué du défenseur des droits

Médiation familiale (ACESM)

### Et à proximité

Caisse d'allocations familiales (CAF 41)

CASART

Association Femmes solidaires

### Accueil gratuit et ouvert à tous, avec ou sans rendez-vous

### Guichet unique des Rottes

37 avenue Georges

Clemenceau 41100 Vendôme

Informations et renseignements

au 02 54 86 47 00



point-justice  
informer, orienter, aider

# BUS ITINÉRANT FRANCE SERVICES



ÉCOUTE PROXIMITÉ  
EMPLOI ACCÈS AU DROIT  
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

## MAZANGÉ

FAMILLE INFORMATION  
NUMÉRIQUES SANTÉ  
ACCUEIL

**Le mercredi de 9 h 30 à 12 h 30**  
Prochain passage le 26 février 2025



ACCÉDEZ SUR UN SEUL LIEU AUX INFORMATIONS ET SERVICES DONT VOUS AVEZ BESOIN !

Un accueil gratuit et ouvert à tous pour vous accompagner dans vos démarches administratives et numériques du quotidien et pour vous mettre en relation avec le bon interlocuteur.

Venez rencontrer les agents France services dans votre commune ou une commune proche de la vôtre !

Accueil avec ou sans rendez-vous

Informations, renseignements et prise de rendez-vous au 06 74 80 69 08  
ou au 06 74 80 69 03 du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et  
de 14 h à 16 h 30 ou [france.services@catv41.fr](mailto:france.services@catv41.fr)



## MOVE COVOITURAGE domicile ↔ travail

L'attractivité d'un territoire passe par sa facilité de desserte et son accessibilité. La communauté d'agglomération Territoires vendômois a fait le choix d'étendre son offre de transport MOVE avec la création d'une plateforme de covoiturage pour les trajets domicile-travail.

Sur 20 000 actifs du territoire, 80 % utilisent une voiture pour leurs déplacements quotidiens.

L'aspect financier est très intéressant : le gain moyen pour le conducteur est de 1 200 euros en moyenne par an ; pour le passager c'est une économie de plus de 1 000 euros par an (recoupement de plusieurs études menées au niveau national).

Le covoiturage peut aider pour un accès à l'emploi (en cas de perte de permis ou pas de permis), budget carburant allégé, frais de stationnement de parking à la gare TGV allégés ; moins de pollutions pour l'environnement ; création de liens sociaux.

Il n'y a pas de miracle : comme pour tout lancement d'un service, le succès de ce dispositif dépend de la mobilisation de tous. Plus il y aura d'inscrits plus l'offre en trajets s'étoffera et deviendra intéressante.

N'attendez plus : **téléchargez l'application gratuite KAROS** et venez rejoindre les 1 200 usagers qui ont déjà franchi le pas.

Retrouvez toutes les informations utiles sur notre site Internet [www.move-vendomois.fr](http://www.move-vendomois.fr) (onglet covoiturage).



**Le covoiturage quotidien n'a jamais été aussi simple !**

- 01** Téléchargez Karos 📱
- 02** Créez votre compte en renseignant votre adresse de domicile et de travail
- 03** C'est parti ! Covoiturez avec qui vous voulez dans l'app 🚗

## MOVE TRANSPORT A LA DEMANDE



**Comment réserver**

Pour réserver son trajet, appeler le **02 54 58 13 13** du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h, **au moins 24h avant son départ.**

**Tarif**

**2€** par voyage, achat du ticket auprès du conducteur

**À noter**

Le véhicule MOVE vient vous chercher **directement à votre domicile.**

Commune de **Mazangé**

<p><b>Mardi matin → Savigny</b> Arrivée à Savigny : 9h30 Départ de Savigny : 11h30 Arrêt Place de la Mairie</p> <p><b>Mardi après-midi → Vendôme</b> Arrivée à Vendôme : 14h30 Départ de Vendôme : 17h30 Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin ou Mail Leclerc</p>	<p><b>Mercredi après-midi → Vendôme</b> Arrivée à Vendôme : 14h30 Départ de Vendôme : 17h30 Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin ou Mail Leclerc</p> <p><b>Vendredi matin → Vendôme</b> Arrivée à Vendôme : 9h30 Départ de Vendôme : 11h30 Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin ou Mail Leclerc</p>
---	---

Par ailleurs, 2 lignes régulières de bus desservent la commune :

- Ligne 13 : Choue-Mondoubleau-Vendôme (Arrêts au Gué du Loir, Mairie, La Cohue)
- Ligne M : Artins-Montoire-Vendôme (Arrêt au Gué du Loir)

# CALENDRIER 2025

## JANVIER

04 janvier : Vœux du Maire à 18h00  
07 janvier : Assemblée Générale UNRPA  
31 janvier : Assemblée Générale ASCM

## FEBVRIER

01/02 février : Bourse aux livres APE  
03 février : Repas UNRPA  
03 février : Infos sur le démarchage et les arnaques  
08 février : Loto UNRPA  
15 février : Théâtre UNRPA  
22 février : Soirée choucroute UCCAV  
25 février : Soirée « De l'Art en Barre » chez NRJ café

## MARS

01 mars : Conférence sur la prévention des chutes  
08 mars : Repas et animation chorale UNRPA

## AVRIL

04 avril : Goûter de l'UNRPA inter-génération  
18 avril : Passage du Tour du Loir et Cher cycliste

## MAI

08 mai : Commémoration du 8 mai 1945  
17/18 mai : Rallye Sport Auto Tours  
25 mai : Triathlon des Coteaux du Vendômois

## JUIN

21 juin : Fête de la musique  
Fin juin : Fête des écoles

## JUILLET

13 juillet : Soirée Moules/frites suivie d'un bal  
14 juillet : Festivités avec jeux au pré communal

## SEPTEMBRE

14 septembre : Brocante et festival des vins  
20 septembre : Repas UNRPA  
20/21 septembre : Journées du Patrimoine

## OCTOBRE

21 octobre : CLAP 41 projection du film « Astérix et Obélix : Mission Cléopâtre », 20h00

## NOVEMBRE

08 novembre : Loto UNRPA  
11 novembre : Commémoration du 11 novembre 1918  
29 novembre : Assemblée générale Sport Auto Tours

## DECEMBRE

06 décembre : Goûter et Loto des anciens  
07 décembre : Randonnée pédestre de l'ASCM

# VIE ASSOCIATIVE

## LES ASSOCIATIONS

<b>UNC A.F.N.</b>	Daniel GALLAS	02 54 72 00 32
<b>Association Sportive et Culturelle</b>	Eduard SIEGERS	02 54 72 01 40 / 06 81 78 00 74
<b>Société de Chasse</b>	Fabrice PRAY	02 54 72 09 41
<b>U.C.C.A.V.</b>	Didier DECLERCK	06 85 32 05 12
<b>U.N.R.P.A. Ensemble et Solidaires</b>	Marc BLIN	09 60 41 74 50
<b>Mana Dance</b>	Denis DETRAUX	07 88 68 36 84
<b>Le Garage - compagnie Kaminu</b>	Clément GAILLARD	07 83 00 55 27
<b>Ecurie Sport Auto Tours</b>	François FARÉ	02 54 77 59 90
<b>Perche Nature</b>	Bernard DERUE	02 54 72 03 02
<b>AAPPMA Thoré-Montoire (pêche)</b>	Ghislain SUTTON	07 77 44 60 11
<b>TTVL (train touristique)</b>	Pascal MAUBERT	02 54 72 95 03

Les informations que vous lirez dans cet article sont extraites de la chronique Planète de Stéphane FOUCART dans le journal « Le Monde » du 3-4 novembre 2024.

Habituellement est trouvée une explication facile à un problème de diminution de production agricole, en évoquant l'interdiction de certains produits phytosanitaires reconnus dangereux.

C'est à cet argument qu'a eu recours l'actuelle ministre de l'agriculture, Mme A.GENEVARD, concernant la production des cerises en France.



Mais prenons un exemple concret, celui des producteurs de cassis noir, tel que le rapporte la journaliste scientifique Perrine MOUTERDE lors de la COP 16 : « En 2017, des producteurs de cassis noir de la région de Dijon rencontrent de grandes difficultés, leurs rendements ne cessent de chuter ». Ils se tournent vers des chercheurs, espérant pouvoir lutter contre le ravageur de cette culture, la cochenille. Une écologue, Marie-Charlotte ANSTETT, du laboratoire Biogéosciences (université Bourgogne-Franche Comté et CNRS) décide d'enquêter sur les mécanismes de pollinisation. Elle compte les pollinisateurs sur les buissons : elle en trouve un toutes les trois minutes. Pour comparaison, elle consulte des archives spécialisées en agronomie. Stupeur : des comptages effectués in situ en 1981 font apparaître un effondrement de 99% en trente-sept ans. Durant ce temps-là l'utilisation continue de pesticides a anéanti les abeilles solitaires et les bourdons mais n'a pas éradiqué la cochenille.



Limiter l'usage de la chimie, installer des ruches à bourdons sous filet et des nids d'abeilles solitaires, maintenir des fleurs sauvages près des parcelles c'est à dire assurer la biodiversité, ont permis le retour des pollinisateurs et à ces producteurs de nettement améliorer leurs rendements qui peuvent passer de 3,2 à 11,3 tonnes à l'hectare.

Bernard Dérue et Joël Péchard

## UCCAV DE MAZANGÉ

Union Commerciale des Commerçants Artisans et Viticulteurs

Nous vous souhaitons tout d'abord une excellente année et santé à tous pour l'année 2025.

Il est temps de faire un récapitulatif de notre année passée et un agenda pour celle qui commence : la choucroute traditionnelle fin février, le 13 juillet avec les excellentes moules-frites et la brocante annuelle avec le repas entrecôtes. D'ailleurs, il faut bien préciser que pour toutes ces manifestations passées l'an dernier, heureusement que l'on a nos bénévoles bien précieux.



Donc, notez sur vos agendas pour 2025 :

- la soirée choucroute dansante le samedi 22 février avec l'orchestre Franck Siroteau,
- le dimanche 13 juillet pour les moules-frites avec DJ
- et le repas entrecôtes pour la brocante annuelle le dimanche 14 septembre.

Merci encore mille fois à nos bénévoles et membres de l'association pour ces fêtes futures de 2025. Tous nos vœux de bonheur à tous et santé.

Le président,

Didier DECLERCK et ses membres



Brocante 2024



## ASSOCIATION SPORTIVE et CULTURELLE DE MAZANGÉ

Pour clôturer l'année 2024, l'association organisait sa randonnée pédestre annuelle. Le temps était de notre côté et c'est par un temps certes brumeux, mais sec, que 320 randonneurs ont participé. Le traditionnel ravitaillement de mi-parcours s'est déroulé dans la grange du « Manoir de Bonaventure » et a permis à de nombreux randonneurs de découvrir un beau parc et un cadre agréable sous l'œil bienveillant des propriétaires. Eux aussi étaient ravis d'avoir pu participer à notre manifestation.

Pour ce qui est des autres manifestations de l'association, l'exposition dans la salle des fêtes lors de la brocante du mois de septembre n'a pas remporté un franc succès à cause de la météo maussade et la désertion des exposants. Le samedi du week-end des journées Européennes du patrimoine a permis à de nombreuses personnes de découvrir, à travers les explications de notre ami Bernard, le Manoir de Bonaventure et ses spécificités.

C'est à travers les différentes manifestations de l'association que les habitants de notre commune, mais aussi d'ailleurs, peuvent découvrir les trésors cachés du bâti et de l'histoire de Mazangé. C'est dans ce cadre que l'association veut proposer quelques actions visant à embellir ce petit patrimoine mais pour cela, elle a aussi besoin de quelques bras supplémentaires. N'hésitez pas à venir nous rencontrer, pour les nouveaux habitants nous pouvons même proposer une visite guidée du centre bourg.

En attendant de vous rencontrer, les membres de l'association, son conseil d'administration et le bureau, se joignent à moi pour vous souhaiter une

**BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2025**

Les activités de l'association :

Modélisme : salle modélisme les vendredis de 16h00 à 19h00 et le dimanche matin selon calendrier de 8h00 à 12h00. (Calendrier disponible auprès Eduard Siegers)  
Adresse de notre local : Vestiaires du terrain de football de Mazangé à l'entrée du lotissement « Les Ouches ». Entrée libre aux heures d'ouverture.  
Loisirs Créatifs : salle modélisme les vendredis de 16h00 à 19h00



Ravitaillement de la Randonnée



Maquette du Gué du Loir

## U.N.C. A.F.N. SECTION MAZANGÉ/FORTAN

Union Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord

L'année 2024 est terminée et notre association entre dans sa 53ème année.

La guerre d'Algérie s'étant terminée en mars 1962, déjà 62 ans, notre association ne compte plus que 5 adhérents, tous âgés de 80 à 90 ans, voire plus.

Notre bureau comprend :

1 Président : M. GALLAS Daniel

1 Secrétaire : M. JANVIER Claude

1 Trésorière : Mme COLAS Monique



Notre Assemblée Générale se tiendra courant janvier 2025, suivie de la Galette des rois.

Le temps des méchouis étant terminé, nous pensons nous réunir autour d'un bon repas au restaurant au mois de juin 2025, et durant les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre.

**Notre association vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2025 et remercie tous ceux qui nous sont fidèles.**

Le Président, Daniel GALLAS



En septembre 2023, la société était composée de 26 membres actifs ; soit une baisse significative des effectifs par rapport à l'an passé. Une nouvelle fois, nous faisons appel aux jeunes permis sans territoire.

### Prélèvement des espèces chassables :

Le tableau global des prélèvements 2023-2024 est le suivant : 25 lièvres, 18 faisans communs, 45 faisans vénérés, 9 bécasses, 76 pigeons ramiers, 2 colverts, 7 renards, 2 corneilles et 1 lapin.

En ce qui concerne le gros gibier, 32 bracelets de chevreuils ont été attribués à la société par la commission départementale. Le plan de chasse a été entièrement réalisé. Le prélèvement de cette espèce est équilibré 1/3 de brocards, 1/3 de chèvres et 1/3 de jeunes.

Au cours du premier trimestre 2024, plusieurs comptages sur le terrain ont été réalisés afin de quantifier les différentes espèces chassables. Le comptage de lièvres effectué courant janvier 2024 a donné un bilan satisfaisant. Début mars, un comptage des perdrix grises et rouges a été organisé. Les chiffres de ce dernier ne sont pas bons. Ces oiseaux disparaissent petit à petit de nos campagnes.

En avril, il a été fait un recensement de coqs faisans chanteurs sur la commune de Mazangé et les communes environnantes. Le bilan sur notre territoire était satisfaisant, malheureusement cette population n'a pu se développer suite aux conditions climatiques qui ont suivi. Aléas climatiques qui cette année ont apporté d'énormes volumes d'eau noyant ainsi les nids. La reproduction n'a donc pas été au rendez-vous.

### La sécurité à la chasse :

Dans le cadre de la sécurité à la chasse, une formation aux compétences de citoyen de sécurité civile (PSC1) a été dispensée à 9 membres de l'association. À ce titre, nous remercions la municipalité de Mazangé pour la subvention octroyée pour suivre cette journée très instructive.

La société de chasse a établi un plan d'urgence en cas d'accident et a acquis une trousse de premiers secours afin de répondre à de petites blessures.

Lors des battues au grand gibier, des panneaux de signalisation sont systématiquement mis sur les accotements des routes et des chemins. Merci aux autres usagers de la nature de se signaler lors de vos passages. Par ailleurs, des courriers ont été adressés aux organisateurs de randonnées, raids VTT etc. afin de ne pas croiser les secteurs de battues avec les différents circuits empruntés sur la commune.

### Dégâts de petit et grand gibier :

Une autorisation préfectorale annuelle est demandée pour la régulation d'espèces susceptibles de causer des dégâts dans les cultures ; ainsi 55 pigeons, 5 renards et 2 corneilles ont été prélevés à l'affût notamment près des champs de tournesols. (chiffres pris en compte dans le bilan global).

Face à une hausse constante des dégâts de grand gibier (chevreuil-sanglier), le montant total de l'enveloppe allouée pour le remboursement des agriculteurs a été dépassé pour la première fois. Désormais, une participation financière nous est directement imposée. Cette taxe est calculée sur la base des hectares de bois ou de plaines déclarées à la Fédération des chasseurs départementale. Merci à nos agriculteurs-éleveurs de nous signaler tout acte de dégradation engendré par les sangliers.

**Le bureau se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2025**

Fabrice PRAY



Formation aux premiers secours

Au cours des différents Flash Info de cette année 2024, nous avons relaté nos activités traditionnelles ... nos repas, lotos, la sortie à Chécy et à la Ferté St Aubin, notre goûter intergénérationnel (scénettes des enfants de l'école, démonstration de breakdance –nouvelle discipline aux JO-, jeux de société).

Nos temps forts pour 2024 : une belle journée à la Michaudière, ferme typique du bocage normand pour découvrir les percherons et autres races normandes, dans leur environnement, autour d'un spectacle équestre ; puis début septembre les trésors de la côte d'Opale en baie de Somme pour découvrir la baie de Somme elle-même (ses habitations, ses cabanes, ses hortillonnages ...), mais aussi à Eperlecques l'ancienne base de missiles, le plus gros blockhaus du nord de la France, témoin de la guerre 1939-1945.



PHOTOS DE LA MICHAUDIÈRE - BAIE DE SOMME

Pour l'année 2025 la section de Mazangé vous propose :

- Mardi 07 janvier : Assemblée Générale – salle communale – 14h
- Lundi 03 février : RS Distribution (démonstration produits maison, confort ...) suivi d'un repas et d'un rappel par la Gendarmerie Mobile
- Samedi 08 février : loto
- Samedi 15 février : animation théâtrale
- Samedi 08 mars : repas et animation chorale
- Courant Mars une journée à Chécy (date à définir)
- Vendredi 04 avril : goûter intergénérationnel avec les enfants de l'école de Mazangé
- Vendredi 16 mai : croisière promenade sur la Sarthe
- En mai : du 25 au 28 mai : découverte de la côte de Granit Rose (Bretagne Nord)
- Mercredi 11 juin : musée des costumes et des parures à Montoire + repas
- Samedi 20 septembre : repas annuel
- Samedi 08 novembre : loto
- Courant novembre : journée rencontre à la Ferté St Aubin (date à définir)
- Samedi 13 décembre : repas de fin d'année



*L'équipe de la section Ensemble et Solidaires de Mazangé vous attend nombreux à ces différentes animations. Merci à tous nos bénévoles.*

**Nous vous souhaitons une bonne année 2025. Prenez soin de vous.**

L'équipe de Mazangé

## MAZAN'FÊTE

### Clap de fin pour Mazan'Fête

C'est avec tristesse et regret que nous vous annonçons la fin de l'aventure Mazan'Fête. Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 décembre 2024, la décision de dissoudre l'association a été prise.

Durant 3 ans, Mazan'Fête a été au cœur des moments festifs et conviviaux de notre belle commune. Grâce à vous tous, bénévoles, partenaires, et habitants, nous avons partagé des souvenirs incroyables et fait battre le cœur de Mazangé !

Malheureusement, pour diverses raisons, il était temps pour nous de clôturer ce chapitre. Mais si l'association s'arrête, l'esprit de fête, lui, restera toujours présent dans notre village.

Un immense merci à tous ceux qui nous ont soutenus, qui ont donné de leur temps, de leur énergie, ou qui sont simplement venus partager un moment avec nous.

Merci pour tout, et à bientôt peut-être pour d'autres aventures sous d'autres formes.

Arnaud, Denis, Glen et Ludovic pour Mazan'Fête

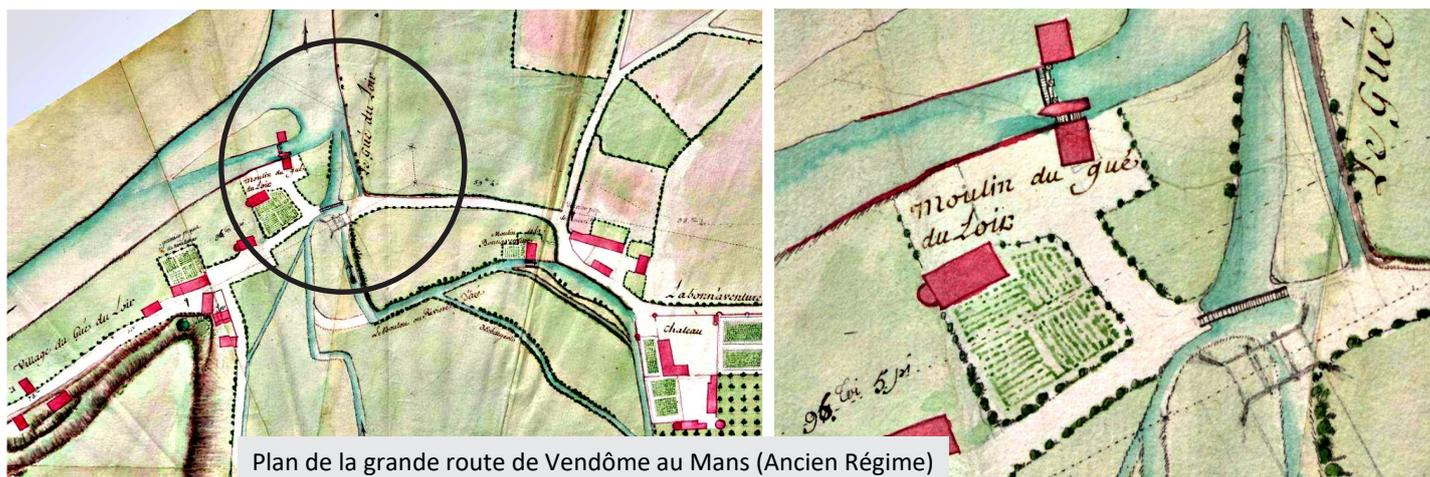


Tournoi de Molky 2024

# Le pont du Gué-du-Loir

## Un passage à gué avant le pont de la Hotterie

Près du confluent de la rivière « le Boulon » avec le Loir, au lieu-dit « la Hotterie », se trouvait jadis le passage à gué. Raoul de Saint-Venant décrit l'endroit comme effondré à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. S'il parle du lieu, il parle aussi de son pont. En réalité, il y en avait un en bois et qui fut remplacé par un second, celui que nous connaissons, en pierre de taille. Nous allons parler du pont en pierre et de la transformation qui a eu lieu pour la construction de la ligne du tramway (voir l'article dans le bulletin de 2016). Actuellement le pont est en travaux car les trottoirs sont devenus instables voire très dangereux. Ces trottoirs peuvent même tomber tout seuls, nous a affirmé un ingénieur. Le gué et son pont se trouvent sur l'une des antiques routes de Tours à Chartres à l'ouest de Vendôme avec une bifurcation pour aller au Mans. Le gué, autrefois, puis le pont ont eu une importance primordiale pour la communication entre les villes et la circulation des personnes et des marchandises.



Plan de la grande route de Vendôme au Mans (Ancien Régime)

## Importance historique et économique du Gué-du-Loir

J.C. Yvard explique lors d'un colloque concernant le voyage du pape Urbain II : « A proximité de Vendôme, les réseaux sont déjà multiples vers 1100, avec un certain nombre de chemins féodaux, en particulier ceux des deux rives du Loir en pied de coteau : ex. de Couture à Vendôme par Montoire et Lavardin. Mais aussi, une route de Saint-Calais à Vendôme, par le Gué-du-Loir (= gué du Boulon, à la confluence avec le Loir) est encore apparente sur la feuille régionale de la carte dite de Cassini (XVIII<sup>ème</sup> siècle). »

Pour parler du Gué-du-Loir, immanquablement il faut en premier, parler de son histoire. Histoire riche avec l'illustre manoir de Bonaventure mais aussi des maisons moins illustres mais tout aussi importantes pour l'économie locale. Au Gué-du-Loir convergent plusieurs routes antiques. Lieu incontournable pour franchir la rivière qui faisait obstacle aux voyageurs depuis l'époque gauloise.

Au Moyen Âge, le lieu-dit du Gué-du-Loir, relevait de plusieurs seigneuries : la « Prévôté de Mazangé », l'Hôtel-Dieu et le seigneur de « Villeprouvaire ». Raoul de Saint-Venant, dans son ouvrage, relate qu'au 15<sup>ème</sup> siècle au Gué-du-Loir il y avait 129 habitants. L'économie tournait alors autour de 3 moulins, un à blé, un à tan (tiré de l'écorce de chêne pour les tanneries) et un à drap. Les trois moulins étaient tous établis près du confluent du Boulon avec le Loir.

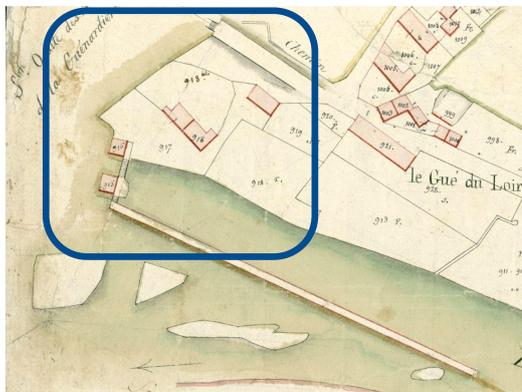
Sur les trois, un seul subsiste encore et fait tourner sa roue. Un des moulins, appelé parfois à tort « moulin de Bonaventure », était au 19<sup>ème</sup> siècle un moulin pour actionner le mécanisme d'une « beurrerie » donc pour faire tourner les barattes. D'ailleurs autour de 1800, l'endroit était connu comme laiterie. Le moulin que nous connaissons encore aujourd'hui était devenu en 1937 une « trutticulture », élevage de truitelles, installée par le Fishing club de France. Sur l'emplacement de la beurrerie, le bâtiment accueillait trente bacs d'éclosion, et le château d'eau, une cuve métallique qui pouvait stocker 12 m<sup>3</sup> d'eau. Cette activité s'est arrêtée après 1958 en raison de maladies des truitelles.



Gué du Loir, près Vendôme. — La Laiterie et les Moulins

## Le droit de péage et les moulins de la Hotterie

Mais revenons quelques centaines d'années en arrière au Moyen Âge. Plusieurs seigneurs se sont disputés le droit de prélever un péage pour chaque passage du Boulon. Cela s'appelait la « Billette ». Ce péage ou billette était tenu au 17<sup>ème</sup> siècle par les seigneurs de Villeprouvaire, propriétaires aussi des moulins de la Hotterie par suite de l'aliénation qui en avait été faite le 6 novembre 1637 par le duc César à Claude de Coutance, seigneur de la Varanne et de Villeprouvaire. En 1736 ce droit était entre les mains des héritiers Roussineau qui en faisaient alors l'aveu et qui en 1746 vendirent le droit de Billette au Gué-du-Loir à Pierre Augis. Ce dernier et ses héritiers en conservèrent le droit jusqu'en 1808, l'année du début de la construction d'un pont en bois pour franchir le Boulon.



La partie encadrée en bleu est l'endroit où se trouvaient les 3 moulins et s'appelait « La Hotterie » (Extrait du cadastre Napoléonien 1811).

Sur la carte postale de gauche : vue bien dégagée sur le moulin à blé. On voit à droite sur l'image, la roue du moulin de la beurrerie, actuel moulin encore existant. Les petites constructions au bord de l'eau au premier plan, appartiennent probablement au restaurant soit chez Lasneau ou chez Melie.

Sur la carte postale de droite, vue du moulin à blé et de l'autre côté, côté aval. On peut bien voir la forme carrée du bâtiment et ses 3 niveaux. Juste derrière le moulin on distingue la roue du moulin existante de nos jours.

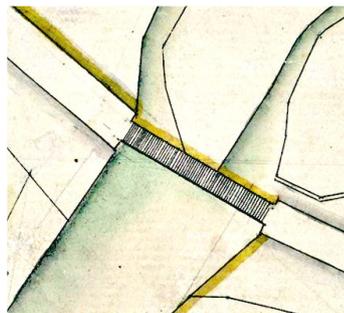


## Le premier pont du Gué-du-Loir

Lors de la réunion du Conseil Municipal, le 18 avril 1808, le maire était alors Gilles Deniau. La délibération portait sur l'opportunité d'établir un pont à la place du bac au Gué du Loir. Dans le compte rendu de la délibération du conseil il est écrit : « cet établissement étant du plus grand intérêt pour la commune, puisqu'il assure la communication entre les habitants et assure les débouchés du vin et autres denrées des propriétaires ». Cette délibération a été confortée un an plus tard, le 10 août 1809, après l'établissement des plans et devis ; le Conseil Municipal a voté la participation financière dans la limite de la durée de réalisation établie à 2 ans. Le financement de cette participation s'élevait à 10 centimes par franc. On peut donc raisonnablement dire que la construction de ce premier pont va commencer à l'automne 1809. Mais le Conseil n'en n'avait pas fini pour autant avec ce pont car dans la délibération du 2 octobre 1814, le Conseil vote le financement pour le déblaiement de l'éboulement sous le pont du Gué-du-Loir, obstruant l'écoulement de l'eau des 2 rivières, le ruisseau de Mazangé et le Boulon.

Le Boulon est relativement large pour une petite rivière à l'endroit du pont. Plusieurs îlots se trouvent dans son lit et les berges, encore aujourd'hui sont par endroits assez pentues ce qui peut expliquer l'éboulement en 1814.

Sur le cadastre Napoléonien de 1811, si on croit aux dessins du géographe de l'époque, le plan de roulement était constitué de rondins mais le Conseil municipal, en 1839, avait chargé l'entrepreneur Maillet de refaire le couchis\* supérieur du pont pour la somme de 164.82 francs, ce qui implique un chemin de roulement pavé sur le bois. La forme et le dessin de ce pont en bois ne sont pas connus à ce jour car les plans ont disparu. Les heures passées aux archives départementales n'ont pas permis d'en établir une description fidèle. Toujours est-il que ce pont en bois a perduré jusqu'en 1860, année de début de la construction du pont en pierre actuel. Un autre financeur, la commune de Naveil, ayant participé au financement, demande en retour à la municipalité de Mazangé, de participer à la réparation du pont sur le Loir à Naveil. Le conseil accepta d'y participer.



\*Couchis : terme utilisé pour désigner le mélange terre et sable pour recevoir un pavage.



Le Gué-du-Loir, près Vendôme. - Le Pont



Le Gué-du-Loir - Marais Loir-Cil - Le Pont sur le Loir



Rennes, Hôtel Saint-Jacques, Le Gué-du-Loir. H. CHARTIER, éditeur  
LE GUE-DU-LOIR. - Une Partie de Pêche.



LE GUÉ DU LOIR  
Sur le Pont - Route de Vendôme

Photo A. Briant, édit., Savigny-sur-Braye

Coll. Richer. II



Edit Richer, Hôtel - Le Gué-du-Loir

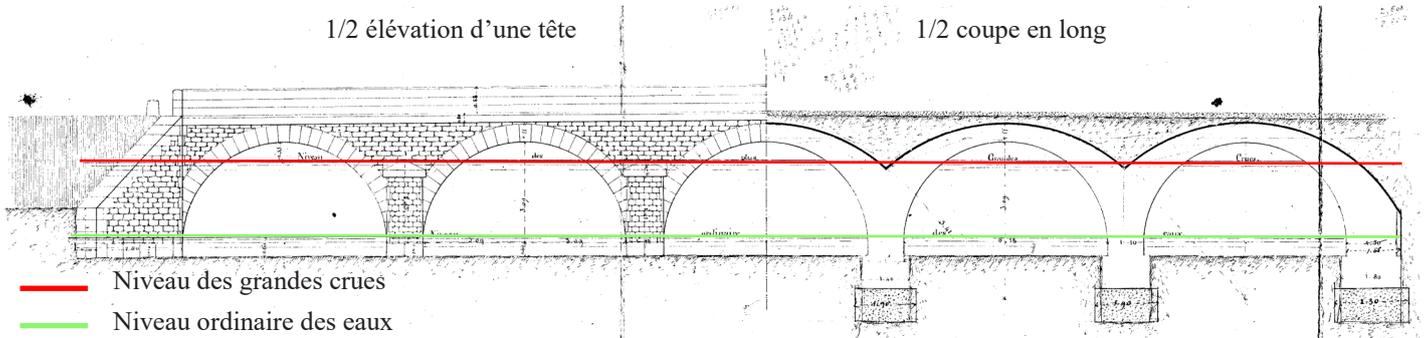
Imp. G. ...

Le Gué-du-Loir - Retour de Pêche



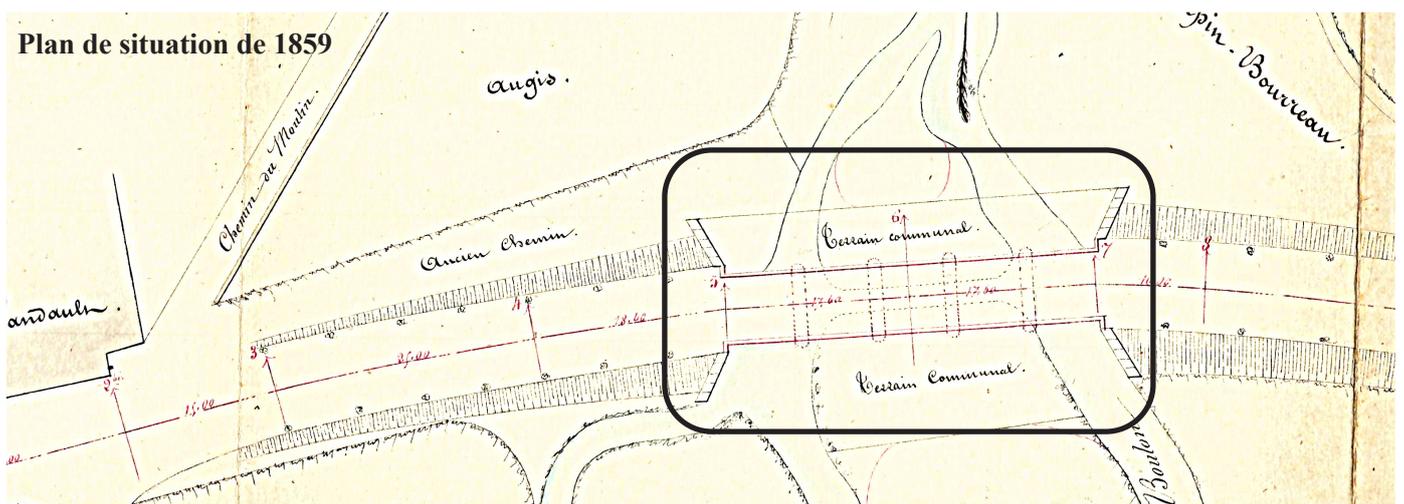
## Le pont en pierre

Les plans du projet de remplacement du pont en bois sur la route « Chemin d'intérêt Communal n° 5 » (aujourd'hui route départementale D5) pour un pont de pierre datent de 1859. Fort heureusement, les plans, élévation, coupe et détails, tout comme le dossier très détaillé du prix de construction, ont été conservés aux archives de la direction départementale technique, la DDT. D'autres plans, datant de 1893, existent aussi, notamment pour l'élargissement du pont, probablement pour la construction de la ligne du tramway pour laquelle les discussions au conseil départemental allaient bon train. Malheureusement, nous n'avons pas trouvé de traces dans les délibérations du conseil municipal pour le remplacement du pont en bois.

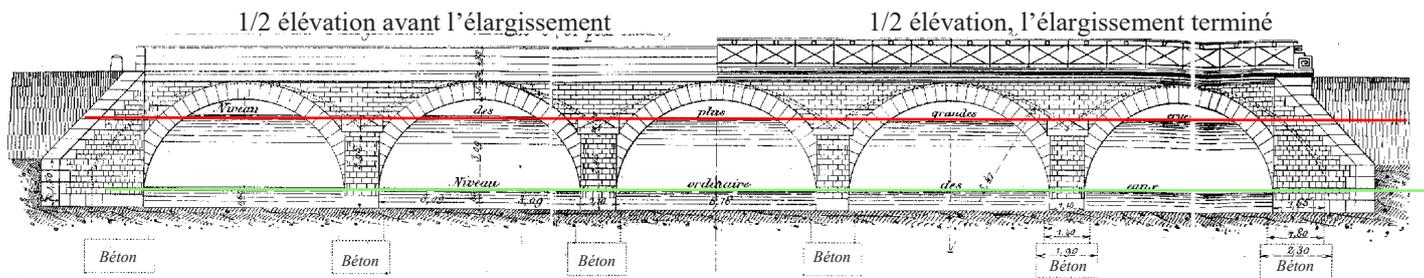


En 1859, après l'étude de faisabilité, les plans pour ce pont en pierre ont été dressés dont voici un extrait ci-contre. Ce qui ressort du document détaillé, devis et estimations, c'est que la pierre de taille tendre de première qualité a été tirée de la carrière Saint-André, située à moins de 2 kilomètres du chantier sur la route de Villiers-sur-Loir. La pierre de taille de moindre qualité et les moellons utilisés viennent de la carrière du Breuil, sur la route de Blois. Lorsqu'on commence à lire le document « Devis Spécial », on peut d'emblée apprendre la longueur du pont en pierre initial. Selon le vocabulaire de l'époque, on ne parle pas de dimension mais de « disproportion » et on apprend aussi que ce nouveau pont sera construit sur l'emplacement du pont existant ou comme c'est écrit « sur l'emplacement de celui actuel ». Le pont mesurera 30,90 mètres de long et sera constitué de 5 arches sur 4 piles et 2 culées. On apprend aussi à la lecture du devis, que les murs en aile seront conservés et rehaussés de 55 centimètres. Donc, le pont en bois était construit sur des maçonneries en pierres. Les culées (maçonneries entre les murs en aile) ne seront pas conservées mais remplacées. Même les cintres en bois, destinés à la confection des voûtes, sont dessinés et décrits en détail pour les charpentiers. Le mortier utilisé pour cette construction est détaillé : chaux de Savigny et sable de Clouseau. Plusieurs autres éléments du pont en bois seront conservés et réutilisés, tels les 4 bornes en pierre qui se trouvaient sur l'ancien pont et que l'on peut retrouver sur le pont actuel. La pousse pour l'époque était que le chantier ne devait pas durer plus de 6 mois après l'approbation de Monsieur le Préfet. En outre, les entrepreneurs étaient obligés de prendre en compte, donc de réemployer, les matériaux utilisables de la démolition des culées.

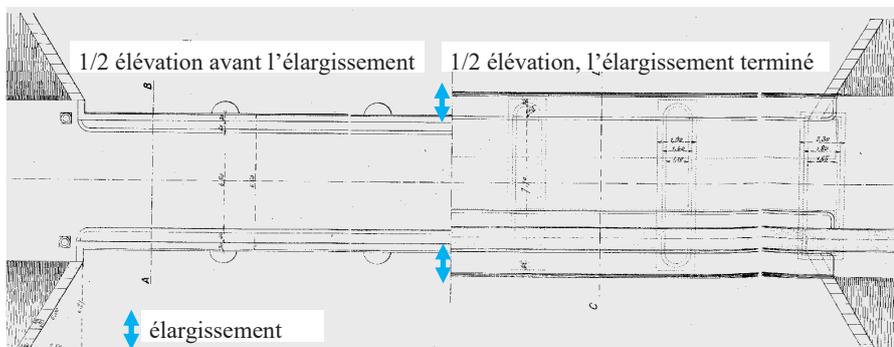
Les travaux en détail après la démolition du pont en bois : abaisser le lit de la rivière de 1,22 mètre sur une longueur de 23 mètres et 10,50 mètres de largeur. Terrassement pour les fondations des piles et culées soit un total de 690,92 mètres cubes et le tout à la force des bras. Le transport des matériaux de terrassement fait partie de ce devis sous forme d'une formule par type de transport : la brouette ou la voiture (tombereau et cheval). Pour la brouette, la distance maximum prise en compte dans ce calcul est de 60 mètres. La distance prise en compte pour le transport en tombereau est de 36 kilomètres et tient compte aussi du type de tombereau attelé à 1, 2 ou 3 chevaux. En fin du devis se trouve le prix de la construction, additionné du prix de la construction d'une passerelle provisoire et d'un chemin d'accès à la passerelle, soit un total en francs de l'époque de 14 500 francs. Le devis a été signé par le préfet le 24 novembre 1859.



## L'élargissement du pont pour le passage du Tramway



Ce que nous savons aujourd'hui, et ce qui résulte déjà de l'étude faite en 2016 pour le bulletin municipal concernant la ligne du tramway, c'est qu'il y a eu d'âpres discussions au conseil départemental concernant la construction de cette ligne. Les maires de Thoré-la-Rochette et de Lunay avaient déposé des requêtes auprès de l'ingénieur pour essayer de faire passer le tram par leurs villages. Le problème était que même si la ligne avait été reconnue d'utilité publique avant 1893, la décision du conseil départemental était de limiter les frais de construction au minimum, ce qui impliquait de construire le moins d'ouvrages d'art de franchissement, donc ponts et ponceaux, ce qui excluait définitivement le passage dans ces dites communes. En partant de Vendôme, le premier ouvrage de franchissement est le pont du Gué-du-Loir qui était déjà construit et nécessitait juste un aménagement, d'où le projet d'élargissement du tablier par la construction de trottoirs de chaque côté du pont. Lors de l'établissement de la voie ferrée il a été posé également une bordure de séparation entre la chaussée et la voie ferrée. Après la probable dépose des rails après 1934, le pont a retrouvé sa physionomie que nous connaissons aujourd'hui.



## Le chantier de 2025

Pour l'inauguration du pont en pierre, nous n'avons pas retrouvé de documents. Nous savons juste que le maire de l'époque (1860) était M. Chaillou.

Pour la restauration de notre pont d'aujourd'hui, la route sera fermée totalement pour une durée de 7 mois environ à partir du printemps 2025. Une passerelle sera construite pour les piétons pour la durée des travaux. Les trottoirs seront entièrement reconstruits, la chaussée enlevée jusqu'à retrouver le dessus des voûtes, l'étanchéité refaite et un nouvel enrobé appliqué. A l'exception des rambardes, qui seront remplacées par des modèles répondants aux normes de sécurité, la silhouette du pont restera identique m'a confirmé le « chargé d'opérations » du pôle ouvrages d'art de la direction des routes et des mobilités qui a eu la gentillesse de nous transmettre l'intégralité du dossier initial de 1859 et le plan de 1893. Seront conservées aussi les crosses de chaque bout des anciennes rambardes qui retrouveront leur place après restauration.



E.S. - ASCM

### Bibliographie et iconographie :

Le Saint-Venant tome 2 - pages 170-171, pages 206-207

Archives Départementales : délibérations du conseil municipal 1798 - 1825, 1859

Archives Départementales en ligne (<http://www.culture41.fr>)

Site internet IGN remontons le temps

Archives de la DDT « Ouvrages d'Arts »

Gallica : J.C. Yvard Colloque Geoffroy, 5<sup>ème</sup> abbé de la Trinité (1093-1142), Vendôme, 7-8 septembre 1996.

Cartes postales anciennes fonds privé E.S., W. V., F.M.

C'est reparti en 2025 ! Nous vous donnons rendez-vous le 25 février à partir de 18h30 au NrJ-Café pour une nouvelle soirée. Celle-ci s'intègre dans le dispositif « De l'Art en Barre » qui visitera d'autres bars et commerces des Territoires Vendômois.

Au programme : Cœur de Glace de la compagnie Les Fées de l'(h)être (adaptation de la Reine des Neiges), suivi d'un DJ Set Salsa de la Compagnie Kaminu. Celui-ci vous propose de découvrir les Salsas les plus populaires en Amérique Latine. Tous les styles de danses sont les bienvenus. Venez nombreux pour remercier Nadia de son accueil et pensez à commander vos pizzas à la Masteria en avance !

Pour 2024, l'association tient à remercier la mairie de Mazangé pour son soutien. Celui-ci a permis d'obtenir une subvention DRAC et nous espérons que le travail effectué sur les Territoires Vendômois permettra d'obtenir un soutien de la collectivité. En 2024, le dispositif « Fête Oh Village ! » a en effet été présenté sur Mazangé en juillet où environ 150 personnes ont bravé le mauvais temps pour assister à la parade sur échasses des enfants des écoles et au programme artistique. Un grand merci à Antoine Capet, qui a ravi les enfants avec sa Kermesse Sonore.

Une action similaire a ensuite été réalisée en septembre durant le marché de Sainte-Anne.

Pour 2025, nous espérons faire perdurer ce dispositif, en visitant une ou deux communes supplémentaires. Il sera rejoint par « De l'Art en Barre » qui compte déjà trois dates hivernales dans des bars locaux.

En 2024, l'association est aussi intervenue sur le quartier prioritaire des Rottes avec des ateliers art de rue et la construction avec les habitants d'un mini-manège en matériaux de récupération.

2025 s'annonce comme une année un peu délicate pour la culture, nous allons donc lancer une campagne de mécénat auprès d'entreprises du territoire pour continuer à développer la diffusion des pratiques artistiques en milieu rural. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à contacter Clément via le 07 83 00 55 27 ou [info@kaminu.fr](mailto:info@kaminu.fr).

## SPORT AUTO TOURS

L'écurie Sport Auto Tours a organisé son premier rallye de la vallée du Loir les 26 et 27 avril 2024.

Tout s'est bien passé pour notre premier rallye : 50 équipages au départ et 50 à l'arrivée

Tous les pilotes de l'écurie ont été à l'arrivée. Nos félicitations pour la victoire à Philippe Taffonneau sur l'Alpine.

Nous remercions toutes les personnes de Mazangé et aussi la municipalité pour leur aide ainsi que tous les partenaires et tous les membres de l'écurie.

Nous vous donnons rendez vous les 17 et 18 mai 2025 pour la seconde édition du Rallye Régional de la Vallée du Loir.

<https://www.sport-auto-tours.org/c-c-vallee-du-loire>

**Bonne année à tous.**



*Merci pour votre soutien  
et  
bonne année 2025*



## Bulletin de l'AAPPMA de Thoré Montoire



L'année 2024 a été marquée par des conditions météorologiques contrastées, influençant directement l'état de nos cours d'eau et de nos plans d'eau. Après plusieurs années de sécheresse préoccupante, nous avons enfin observé un retour à la normale des niveaux d'eau, grâce à des précipitations plus régulières. Les périodes de chaleur intense, bien que présentes, ont été ponctuées de pluies abondantes, et certains épisodes de crue ont même été enregistrés sur nos secteurs. Ces phénomènes naturels, bien que parfois perturbants, ont contribué à la revitalisation de nos écosystèmes aquatiques.

L'ouverture de la pêche à la truite a connu un beau succès cette année, bien que les lâchers aient été quelque peu perturbés par les crues inattendues. Malgré ces défis, nos équipes ont su s'adapter pour offrir aux pêcheurs de belles opportunités tout au long de la saison.

Deux enduros de pêche à la carpe ont rythmé l'année :

Le premier s'est tenu à Villiers-sur-le-Loir, rassemblant de nombreux passionnés dans une ambiance conviviale.

Le second, un enduro en solo, a pris place sur le plan d'eau de Saint-Quentin-lès-Troo, permettant aux pêcheurs les plus aguerris de se mesurer à des défis en solitaire.

Toujours soucieux de l'entretien de nos espaces de pêche, nous avons organisé plusieurs séances de nettoyage de postes sur certains de nos plans d'eau. Ces actions, menées avec l'aide de nos bénévoles, visent à améliorer les conditions d'accueil pour tous les pêcheurs.

Nous avons également réalisé des travaux d'entretien sur nos structures, avec notamment la réfection de quelques échaliers dans le secteur de Villeprovert, ainsi que le renouvellement du bardage de notre local à Saint-Quentin.

Afin de diversifier nos activités et d'initier les jeunes et les moins jeunes à de nouvelles pratiques de pêche, nous avons organisé deux journées d'initiation au float-tube :

La première sur le plan d'eau de Saint-Quentin-lès-Troo,

La seconde sur le plan d'eau de Sougé.

Ces journées ont rencontré un franc succès et nous espérons pouvoir les renouveler l'année prochaine.

En septembre, nous avons participé au forum des associations de Montoire-sur-le-Loir, une occasion précieuse pour échanger avec le public, présenter nos activités et attirer de nouveaux membres.

L'école de pêche a repris en septembre avec une quinzaine d'enfants motivés et prêts à apprendre les techniques de pêche et le respect des milieux aquatiques. Nous sommes ravis de constater que la passion pour la pêche se transmet aux plus jeunes.

Enfin, nous avons procédé à une réorganisation du bureau de l'association, tout en conservant les mêmes membres, mais avec quelques changements de rôle afin d'optimiser notre fonctionnement et nos actions sur le terrain.

Pour l'année prochaine, nous prévoyons de maintenir le rythme de nos activités traditionnelles : enduros, nettoyages, écoles de pêche et initiations. En outre, nous réfléchissons à l'organisation d'un loto à Montoire-sur-le-Loir, une idée qui devrait plaire à de nombreux habitants et permettre de récolter des fonds pour nos projets futurs.



Nous tenons à remercier chaleureusement tous les membres qui ont pris leur permis sur notre secteur cette année. Votre soutien est essentiel pour le bon fonctionnement de l'association et la préservation de nos milieux aquatiques.

Nous vous souhaitons à tous une excellente fin d'année et espérons vous retrouver nombreux en 2025 pour une nouvelle saison de pêche. Que la passion continue de nous rassembler autour de nos belles rivières et plans d'eau !

## INFORMATIONS PAROISSIALES

### Curé

Père Benoît Lhomme-Ducret



### Célébrations

Le dimanche, messe à 9h00 dans l'une des communes de la paroisse et 10h30 à l'église de Montoire.

Horaire des messes

<https://messes.info/lieu/41/mazange/eglise>

### Un nouvel évêque

Le mardi 1er octobre 2024, le Pape François a nommé Monseigneur Francis Bestion évêque de Blois à la suite de la remise de charge de Monseigneur Jean-Pierre Batut pour raison de santé.

### Pour tout renseignement

Presbytère de Montoire,  
8, rue Saint-Laurent 41800 Montoire-sur-le-Loir  
Tel. 02 54 86 54 02

[paroissedemontoire@gmail.com](mailto:paroissedemontoire@gmail.com)

<https://www.facebook.com/paroissedemontoire>

<https://www.catholique-blois.net>





## Bilan de la saison touristique 2024 :

Nombre de passagers autorail: 2419

Nombre de passagers Draisine: 218

Voyages 2024 autorail et draisine : 68

Affectivement année 2024 difficile : Claude Germain (Président fondateur du TTVL) nous a quittés, ainsi que Christel (Trésorière) et Daniel Gauthier ( Vice-président) disparus accidentellement, tous les trois membres très actifs au sein du TTVL. Une grande pensée pour eux.

Une belle fréquentation pour cette saison malgré une interdiction de circulation SNCF dans le mois de Juillet.

Cette saison a vu une nouveauté , un voyage d'une journée en draisine vers Trôo à la découverte du site troglodytique ( déjeuner dans un troglo et visite guidée du village ) en partenariat avec Au Cœur de Trôo et l'Amicale de la gare de Trôo.

Nous avons noté un développement des demandes de personnalisation de l'autorail et de la draisine ( vieux vélos, tournage d'un clip vidéo, réunions familiales, amicales, petites randos d'écoles,...).

**N'hésitez pas à nous rejoindre, vous êtes les bienvenus**



Pérennisation de notre dernier pont-rail par les Taupiers



Notre autorail sur le pont du Loir lors du reportage TV Tours



Notre équipe mécanique/électrique/pneumatique..; au chevet de nos engins

Saison Touristique du 10 Juillet au 31 Août 2025 : Consulter l'Office de Tourisme de Vendôme  
Autres circulations d'Avril à Octobre : pour groupes, draisine troglos, personnalisation,...consulter l'Office de Tourisme de Vendôme.

Tarifs : Plein Tarif : 15€ ; Tarif Groupes : 13€ ; Tarif Réduit (jeunes de 5 à 16 ans, personnes en position de handicap) : 9€ ; Gratuit pour enfants de moins de 5 ans.

**Renseignements pratiques :**  
Association TTVL / Mairie  
41100 THORE LA ROCHETTE  
E-mail : [ttvlmairie@orange.fr](mailto:ttvlmairie@orange.fr) - Site : [ttvl.fr](http://ttvl.fr)  
**Renseignements et Réservations :**  
Office de Tourisme de Vendôme : 02 54 77 05 07  
Site : [www.vendome-tourisme.fr](http://www.vendome-tourisme.fr)

## Sapeurs-Pompiers de Villiers-Mazangé

Les Sapeurs Pompiers de Villiers/Thoré fêtaient leur Sainte Barbe le samedi 07 Décembre 2024 place de la Mairie à Villiers sur Loir. En présence d'autorités, d'élus, musiciens, anciens pompiers, le Lieutenant Eric LAROCHE, chef de centre du CI Thoré et le Lieutenant Sébastien SANDRÉ, chef de centre du CI Villiers sur Loir, retracent l'activité de chaque centre pour l'année 2024.

A Thoré, 10 SPV ont effectué 150 interventions, 2 nouvelles recrues vont intégrer le centre en 2025.

A Villiers, 11 SPV ont effectué 140 interventions.

En 2025, le nouveau Centre de Secours de ROCHAMBEAU regroupera les 2 centres. Il doit être opérationnel courant Mai 2025 et sera dirigé par le LTN LAROCHE épaulé par son adjoint le LTN SANDRÉ. Une journée « porte ouverte » dont la date sera communiquée, vous permettra de découvrir ce superbe outil.

Liste des médailles et promus et diplômés :

Médaille Grand Or pour 40 années de service au LTN LAROCHE Eric

Médaille Argent pour 20 années de service au SGT SIMON Adeline et au SAP ROUILLON Mathilde

**Bonne année à tous !**

Lieutenant SANDRÉ Sébastien, chef de centre du CI Villiers sur loir



## Gendarmerie Territoriale Mobile

La Brigade Territoriale Mobile de THORE LA ROCHETTE est en place depuis le 1er septembre 2024

Nous sommes une unité composée à l'heure actuelle de cinq personnels (six à l'avenir). Notre équipe, de gauche à droite sur la photo : la Gendarme Léa MONNET, le Gendarme Justin COURTAT, l'Adjudant Sébastien LEGATELOIS, l'Adjudante-Cheffe Céline BRAILLY, et l'Elève-Gendarme Jehan LE GUENNEC.

Nous sommes compétents sur les 118 communes de la Compagnie de Gendarmerie de VENDOME, ce qui comprend le secteur territoriale des brigades de PEZOU, DROUE, MONDOUBLEAU, MONTOIRE, SAVIGNY SUR BRAYE, SAINT AMAND LONGPRE, MARCHENOIR, BEAUCE LA ROMAINE et SELOMMES.

Nous avons vocation à être au cœur de vos territoires en venant au contact de la population, des élus, des commerçants, des chefs d'entreprises, des agriculteurs, des responsables d'association, notamment par des patrouilles pédestres.

A ce titre, nous venons dans les mairies que nous avons déjà contactées, prendre ponctuellement des permanences où vous pouvez venir vous renseigner, exposer une problématique, déposer une main courante ou une plainte, ou tout simplement nous rencontrer.

Courant 2025, nous serons équipée d'un Gendtruck. Il s'agit d'un véhicule aménagé pour vous recevoir et prendre nos permanences directement sur la place de vos villages.

Nous communiquons déjà nos permanences en mairie et continuerons à le faire quand nous en serons dotés, via l'application nationale "Ma Sécurité", en plus de la communication faite par vos mairies.

Nous avons également des missions de prévention, que nous menons dans les écoles et collèges de vos secteurs, mais aussi dans vos communes par le biais de réunions publiques sur des thèmes tels que les escroqueries, le démarchage téléphonique, le porte à porte et la lutte contre les cambriolages.

La Brigade Territoriale Mobile de THORE LA ROCHETTE favorise le "aller vers" la population, la communication et le bien vivre ensemble dans notre ruralité.



Intervention le 3 février à 15h à la salle des fêtes sur le thème du démarchage téléphonique et autres arnaques.

Quelques conseils :

- Lorsque vous recevez un mail, un SMS, un appel, soyez toujours vigilant, assurez vous de l'identité réelle de celui qui en est à l'origine.
- Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires, vos pièces d'identité, ni d'information personnelle quelle qu'elle soit.
- Verrouillez votre maison, que vous soyez à l'intérieur, dans votre jardin, partis pour quelques minutes ou en vacances.
- Signalez à vos voisins de confiance et à la gendarmerie proche de chez vous, vos dates de vacances via le dispositif "Tranquillité vacances" qui permettra aux gendarmes de surveiller votre habitation.
- Ne gardez pas d'espèces chez vous, et cachez vos bijoux précieux si vous en avez, soyez inventifs!

# IL Y A 100 ANS

## *Cela s'est passé il y a 100 ans*

*Nous sommes en 2024, le Conseil Municipal feuillette son registre d'arrêtés et de comptes rendus de réunions de conseils ...*

*Les discussions s'engagent ...*

*A la lecture de ces morceaux choisis, replongeons-nous 100 ans en arrière avec les pères, des pères de nos pères...*

*Bonne lecture.*

SOURCE :  
ARCHIVES  
MUNICIPALES  
DE LA COMMUNE  
DE MAZANGÉ.



### ***Séance du 10 août 1924 — Construction du chemin vicinal n° 8 de Vauracon au Chesnay***

*Monsieur le Président met sous les yeux du conseil, le dossier concernant la construction du chemin vicinal n° 8 de Vauracon au Chesnay, laquelle construction est restée en souffrance depuis mars 1923 par la faute de l'entrepreneur le Sieur MAROUFLET qui abandonna les travaux et n'a plus donné signe de vie depuis le 7 novembre dernier.*

*Le Conseil,*

*Après examen de toutes les pièces dudit dossier,*

*Considérant qu'il ne peut être procédé à l'achèvement dudit chemin avant la résiliation de l'entreprise MAROUFLET, est d'avis :*

*Que M. le Préfet veuille bien prendre un arrêté prononçant la résiliation de ladite entreprise MAROUFLET ;*

*Que par le même arrêté, M. le Préfet ordonne le remboursement à la commune de Mazangé d'une somme de 3 719,76 F. pour des travaux non effectués audit chemin ;*

*Par la présente délibération, le conseil déclare autoriser le Maire à présenter une requête au conseil de Préfecture aux fins indiquées ci-dessus.*

### ***Séance extraordinaire du 10 août 1924 — Réparation de la couverture de la maison d'école des garçons***

*Monsieur le Président expose au conseil qu'un devis présenté par M. SIRET-ALVERGNAT, charpentier à Fortan pour réparation des bâtiments communaux, en ce qui concerne la couverture s'élève à 4 500 F. Il invite le conseil à se prononcer sur l'exactitude de ce devis.*

*Le conseil :*

*Après examen dudit devis pour réparation de la couverture de la maison d'école des garçons,*

*Déclare l'approuver tel qu'il est présenté et prie Monsieur le Préfet de vouloir bien autoriser M. le Maire à conclure un marché de gré à gré avec le sieur SIRET-ALVERGNAT susnommé pour la somme de 4 500 F., attendu qu'un compte d'attente de 28 000 F. a été prévu au budget additionnel de 1924 pour réparations des bâtiments communaux.*

### **Séance du 21 septembre 1924 — Réfection du pont de la Tannerie**

Le Conseil Municipal vu le projet de réfection du pont de la Tannerie, vu le registre d'enquête, ouvert à la mairie les 12-13 & 14 septembre, considérant qu'il est de toute urgence de faire procéder à la réfection d'un pont qui offre aussi un peu de sécurité, considérant que le projet dans son ensemble donne entière satisfaction.

Demande à M. le Préfet de bien vouloir faire hâter la mise en exécution des travaux de réfection.

M. Le Président dépose le dossier et le projet relatif à la construction d'un pont de la Tannerie. Il invite le conseil à délibérer sur les voies et moyens d'exécution de ce projet.

Le Conseil

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 avril 1840 portant classement du chemin précité au rang des chemins vicinaux ordinaires de la commune sous le n°7 et la désignation de Mazangé à Azé. Vu sa délibération en date du 2 décembre 1923 demandant l'inscription au programme des travaux à subventionner du projet de reconstruction du pont de la Tannerie et de ses abords sur le ruisseau de Mazangé.

Vu le projet dressé par les agents voyers le 13 juin 1924 pour la construction du dit pont le dit projet évaluant la dépense à 23 571 francs.

Délibère

1. Le projet suscité est adopté
2. Par application du décret du 10 avril 1914, la somme de 23 571 francs doit être ainsi répartie  
25% à la charge de la commune : à couvrir au moyen des ressources communales extraordinaires  
33% à la charge du département  
42% à la charge de l'Etat

Il sera contracté en 1925 un emprunt de 5893 francs auprès de la caisse de Crédit Foncier de France, s'il n'est pas possible de prélever ladite somme sur les ressources du budget additionnel 1925.

### **Rapports et délibérations du Conseil général de Loir-et-Cher (source Gallica/BNF)**

#### **Séance du 13 décembre 1924—Voierie vicinale**

Commune de Mazangé. — Chemin vicinal ordinaire n° 7. Reconstruction du pont de la Tannerie.

La Commission départementale,

Décide :

1° Est approuvé, en vertu de la loi du 21 mai 1836, le projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 7 de Mazangé à Azé, sur le territoire de la commune de Mazangé, aux abords du pont de la Tannerie, suivant les alignements et les limites indiqués par des lignes rouges et des teintes jaunes sur le plan parcellaire présenté par M. l'ingénieur en chef voyer, le 2 août 1924 qui restera annexé à la présente décision.

Les travaux sont déclarés d'utilité publique en ce qui concerne la partie du tracé comportant l'occupation des propriétés non bâties ni closes.

2° Les propriétés bâties ou closes atteintes par le tracé des travaux ne pourront être expropriées qu'après que l'administration y aura été spécialement autorisée par un décret déclaratif d'utilité publique conformément à la loi du 8 juin 1864.

3° Les parties abandonnées de l'ancien chemin teintées en rose sont déclassées.

Avis complémentaire de l'ingénieur en chef à la suite du rapport du 15 octobre 1924.

« Depuis la présentation du rapport ci-dessus l'état du pont de la Tannerie au passage du chemin vicinal ordinaire n° 7 s'est aggravé et la reconstruction de cet ouvrage s'impose d'urgence. Etant donné qu'il s'agit d'éviter l'interruption de la circulation sur une voie en service, nous estimons que la décision du Conseil général du 26 mai 1924 qui donne la priorité au projet de reconstruction du pont de Muides, sur la Loire, ne peut s'appliquer au pont de la Tannerie, et nous sommes d'avis de proposer à l'assemblée départementale de bien vouloir décider l'inscription au programme des travaux à subventionner en 1925 du projet de reconstruction du pont de la Tannerie concurremment avec les travaux de reconstruction du pont de Muides. L'ingénieur en chef voyer, TARMER,

### *Séance du 2 juin 1924 — Vote d'une indemnité au dispensaire antituberculeux de Vendôme*

*Monsieur le Président, se basant sur la grande utilité au point de vue santé publique du dispensaire antituberculeux de Vendôme, invite le conseil à voter une indemnité pour venir en aide audit établissement.*

*Le conseil :*

*Considérant qu'il est du devoir de tous de soutenir un établissement aussi précieux pour la santé publique que le dispensaire de Vendôme,*

*Vote la somme de cent francs qui sera versée à M. SECHAL, trésorier du dispensaire de Vendôme, inspecteur du contrôle du chemin de fer.*

### *Séance du 21 septembre 1924 — Nouvelle adjudication du droit de pacage*

*Monsieur le Président expose au conseil que le droit de pacage :*

*1°) sur la Bourboule ;*

*2°) d'une parcelle de l'ancien cimetière ;*

*3°) d'une autre parcelle située à l'entrée du bourg entre la route de Vendôme et le ravin de Bois Thierry étant expiré, invite le conseil à demander à M. le Préfet l'autorisation de procéder à une nouvelle adjudication.*

*Le conseil,*

*Après en avoir délibéré, prie M. le Préfet de bien vouloir autoriser M. le Maire à procéder à une nouvelle adjudication du droit de pacage conformément à l'ancien cahier des charges approuvé par M. le Préfet à la date du 9 novembre 1907 renouvelé en 1910.*

## VOTRE DÉPUTÉ



Mazangéennes, Mazangéens,

Être député, c'est voter la loi et contrôler l'action du Gouvernement en hémicycle ou grâce au travail dans les commissions permanentes.

C'est aussi être présent en circonscription ! Dans les foires, inaugurations, réunions et permanences : je m'imprègne de vos demandes et de vos attentes. C'est par votre contact régulier que je peux garder aussi, à Paris, ma liberté de ton et de pensée.

Être député c'est donc être très présent à Paris mais également au cœur de la circonscription pour soutenir les projets locaux ou aider les citoyens en difficulté.

C'est la raison pour laquelle je reste, toute l'année, à votre disposition.

**Christophe Marion**  
Votre député



**POUR ME CONTACTER ET  
RECEVOIR MA LETTRE D'INFORMATION**

[christophe.marion@assemblee-nationale.fr](mailto:christophe.marion@assemblee-nationale.fr)

[www.christophemarion.net](http://www.christophemarion.net)

6, rue Frincambault 41100 Vendôme - 06.60.70.30.75



# STRUCTURES INTERCOMMUNALES

La **Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois** comprend 65 communes  
Président de la CATV : M. Laurent BRILLARD  
Conseillers communautaires de MAZANGÉ : M. BRIONNE, suppléante Mme VIROS  
*Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois (CATV)*  
BP 20107 41106 Vendôme Cedex  
Téléphone : 02.54.89.42.00  
Informations sur [territoiresvendomois.fr](http://territoiresvendomois.fr)

Le Syndicat Mixte du **Pays Vendômois** porte la politique régionale de Contrat de Pays et toutes les politiques d'aménagement du territoire pour les 100 communes du Vendômois.  
Présidente : Mme FOUCHER MAUPETIT.  
Délégués de MAZANGÉ : M. BRIONNE, M. LAMBERT (suppléant).  
*Syndicat Mixte du Pays Vendômois*  
7 avenue Gérard Yvon 41100 Vendôme  
Téléphone : 02.54.89.12.20 - Mél : [syndicatmixte@pays-vendomois.org](mailto:syndicatmixte@pays-vendomois.org)  
Informations et comptes rendus des conseils sur [www.pays-vendomois.org](http://www.pays-vendomois.org).

**VALDEM**, le syndicat mixte de collecte, de traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers regroupe 54 communes du vendômois.  
Président : M. BOULAY.  
Délégués de MAZANGÉ : M. OZAN, Mme JOUSSARD (suppléante).  
*Syndicat ValDem*  
allée Camille Vallaux 41100 Vendôme  
Téléphone : 02.54.89.41.17 - Mél : [secretariat@valdem.fr](mailto:secretariat@valdem.fr)  
Informations et comptes rendus des conseils sur [www.valdem.fr](http://www.valdem.fr).

Le **Syndicat Mixte du SCoT des Territoires du Grand Vendômois** définit le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour les 105 communes de la communauté d'agglomération des Territoires Vendômois et des communautés de communes des Collines du Perche et du Perche et Haut-Vendômois.  
Président : M. HASLE.  
*Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)*  
Parc Ronsard 41100 Vendôme  
Téléphone : 02.54.89.43.24 - Mél : [scot-tgv@catv41.fr](mailto:scot-tgv@catv41.fr)  
Informations sur [scottgv.wordpress.com](http://scottgv.wordpress.com)

Le Syndicat mixte **Val de Loire Numérique** a pour charge la mise en œuvre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique du Loir et Cher (déploiement du très haut débit).  
Président : Mme GINER.  
*SMO Val de Loire Numérique*  
Hôtel du Département, Place de la République 41020 Blois Cedex  
Téléphone : 02.54.58.44.39 - Mél : [contact@valdeloirenumerique.fr](mailto:contact@valdeloirenumerique.fr)  
Informations et comptes rendus des conseils sur [www.valdeloirenumerique.fr](http://www.valdeloirenumerique.fr).

Le **SIDELC**, Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir et Cher, regroupe 283 communes.  
Président : M. BRUNET.  
Délégués de MAZANGÉ : M. COLAS, M. GAUDRUAU (suppléant).  
*Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC)*  
15 rue Franciade CS 63414 – 41034 Blois Cedex  
Téléphone : 02.54.55.16.50 - Mél : [contact@sidelc.com](mailto:contact@sidelc.com)

Association loi 1901, le **CNAS**, Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales, est l'équivalent d'un comité d'entreprise pour les employés communaux.  
Président : M. RÉGNAULT.  
Déléguée de MAZANGÉ : Mme DIJON.

L'élaboration du Plan Local d'urbanisme intercommunal et Habitat (PLUi-H) s'est poursuivie en 2024. Cette démarche ambitieuse vise à redéfinir et optimiser l'aménagement de notre territoire, pour les 10 à 15 prochaines années, en prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques spécifiques à Territoires vendômois. Ce document encadrera le droit des sols que les demandes d'urbanisme devront respecter. Il fixera notamment les possibilités de construire et les encadrements de travaux.

### **Vers une mise en œuvre opérationnelle du Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

L'année 2023 avait été marquée par l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui constitue le projet de territoire, véritable colonne vertébrale du PLUi-H. Ce projet exprimait des objectifs partagés issus d'une vaste concertation politique et publique. Il est accessible sur le site internet de Territoires Vendômois, sous la rubrique PLUiH.

### **Une réflexion approfondie sur les zones urbaines du territoire**

Au cours de l'année écoulée, les collectivités ont concentré leurs efforts sur la définition des zones urbaines (U) du territoire. Il s'agit des secteurs déjà urbanisés du territoire au sein desquels les projets optimisant le rôle des centres-villes et centre-bourgs accompagneront le développement futur.

### **L'identification des secteurs de projets, une étape clé permettant de concilier développement local et résilience environnementale**

Parallèlement, les équipes municipales ont activement travaillé à l'identification des projets d'aménagement qui pourront être développés au cours de la prochaine décennie. Cette réflexion permet de préparer le terrain pour l'implantation de nouveaux logements, d'espaces économiques ou d'équipements publics, tout en évitant un étalement urbain excessif. Ainsi, chaque projet est pensé dans une logique de cohérence territoriale et de respect des impératifs environnementaux.

L'intégration des impératifs nouveaux issus de la loi Climat et Résilience et des objectifs Zéro Artificialisation Nette (ZAN) constituent à ce titre des enjeux prégnants de la démarche. Dans le cadre du PLUi-H, les collectivités s'engagent à mesurer et à limiter la consommation de terres agricoles et naturelles, en favorisant la densification et la réhabilitation des friches. La prise en compte des enjeux climatiques et de résilience face aux risques naturels est également au cœur de cette démarche, pour assurer un territoire à la fois attractif et résilient face aux défis futurs.

### **La politique de l'habitat : pour un développement cohérent et équilibré à l'échelle de Territoires vendômois**

Cette année a également permis d'approfondir un autre volet clé du PLUi-H : la définition de la politique de l'habitat. Le Plan d'Orientation et d'Actions de l'Habitat (POA) constituera un document stratégique visant à anticiper les besoins en logements, à favoriser la mixité sociale et à soutenir la production de logements accessibles et de qualité. Le POA permet de mieux répondre aux attentes des habitants actuels tout en préparant l'accueil de nouvelles populations dans un cadre équilibré et durable.



### **Poursuite de la démarche participative pour un projet partagé**

Nous tenons à souligner l'importance de la participation des habitants, des entreprises et des associations du territoire dans cette démarche. Au travers des dispositifs en place, les carnets de concertation et l'adresse mail dédiée [urbanisme-planification@catv41.fr](mailto:urbanisme-planification@catv41.fr), vous pouvez nous partager vos attentes et vos projets.

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant la démarche via le site internet :

<https://www.territoiresvendomois.fr/pluih>



Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) est administré par le Comité syndical, organe délibérant composé de 48 délégués issus de l'ensemble des 267 conseils municipaux du département de Loir-et-Cher. réseaux.

## La distribution d'électricité



### Le SIDELC ?

#### Propriétaire des réseaux et autorité concédante, le SIDELC

- organise la délégation de service public d'électricité
- contrôle le bon accomplissement des dispositions prévues dans le contrat de concession
- exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux de développement, de modernisation et de dissimulation des réseaux électriques

### ENEDIS ?

#### Exploitant des réseaux et distributeur concessionnaire, ENEDIS

- exploite et maintient le réseau d'électricité
- dépanne 24 h / 24, 7 j / 7 tous les clients
- entretient une relation de proximité avec les élus, les autorités concédantes



## VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

Élus des Territoires Vendômois délégués au SMO Val de Loire Numérique

Titulaires : Monsieur Nicolas HASLÉ, Monsieur Philippe MERCIER

Suppléants : Monsieur Bruno DUPRÉ, Madame Magali MARTY-ROYER

Le Déploiement du réseau au 4 novembre 2024

Volume après finalisation des études : 340.000 prises sur le périmètre des 492 communes du 41 et du 37

Objectif de finalisation « primo déploiement » fin 2024.

Commune	Total Cible	Fait	% déploiement	Reste à faire	Prises complexes	Clients raccordés	Taux de pénétration
<b>Mazangé</b>	<b>545</b>	<b>545</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>256</b>	<b>47%</b>
Azé	588	578	98%	10	2	253	44%
Epuisay	477	476	100%	1	3	215	45%
Fortan	154	154	100%	0	2	72	47%
Lunay	854	849	99%	5	0	506	60%
Savigny	1527	1 500	98%	27	10	590	39%
Thoré	609	605	99%	4	0	303	50%
Villiers	732	732	100%	0	0	392	54%
Total 64 communes des Territoires Vendômois	25 166	24 899	98,90%	267	123	11 488	46%
Total 492 communes du syndicat	340000	334 033	98%			178 768	54%

Après le déploiement, la vie du réseau, c'est-à-dire :

- l'activité de maintenance préventive et corrective : Val de Loire Fibre traite en moyenne 180 interventions par mois essentiellement des reprises de raccordements (60%), des dégradations (40%) suite à des accidents, intempéries et vandalisme;
- le traitement de l'ensemble des logements neufs;
- le traitement des dossiers de dévoiement/enfouissement.

Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique  
Hôtel du Département, Place de la République,  
41020 BLOIS Cedex  
02 54 58 44 39  
contact@valdeloirenumerique.fr  
www.valdeloirenumerique.fr

# SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDÔMOIS

Présidente : Claire FOUCHER-MAUPETIT

## LE TERRITOIRE

Le Pays Vendômois est composé de 100 communes, de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois ; de 2 communautés de communes : les Collines du Perche et Perche et Haut Vendômois et du Conseil Départemental. Il correspond à l'arrondissement de Vendôme, soit près de 70 000 habitants

## LA STRUCTURE

24 élus membres du Bureau

6 agents du service public

112 élus titulaires

## LES PROGRAMMES

Le Pays Vendômois a pour objet de mettre en œuvre une politique commune de développement et d'aménagement global du territoire. Il met à disposition des collectivités une ingénierie et des expériences de projets afin de permettre un essaimage des bonnes pratiques de développement local.

Il suscite des réflexions d'ensemble sur les perspectives à moyen terme de développement économique, agricole, touristique, social, environnemental et culturel.



Le Contrat régional de Solidarité Territoriale (CRST) est un outil d'accompagnement financier pluriannuel qui s'inscrit dans la démarche de développement du Pays et de la Région. Il permet la mise en œuvre d'objectifs du projet de territoire et apporte des aides aux porteurs de projets.



LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale. LEADER est un axe du FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement de l'Espace Rural).

**COT**

Contrat d'Objectif Territorial

Dispositif d'accompagnement et de financement des énergies renouvelables (chaufferie bois, réseaux de chaleur, géothermie, solaire thermique) développé par l'ADEME et la Région et porté par le Pays Vendômois sur le territoire. Programme accessible aux collectivités, entreprises, exploitants agricoles et bailleurs sociaux.



Un dispositif public indépendant de proximité qui accompagne les propriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique.



Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.



Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée à l'initiative de différents acteurs d'un territoire (publics, économiques, associatifs, ...). Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux de l'alimentation : sociaux, environnementaux économiques, sanitaires.

## EXEMPLES DE PROJETS

### CRST

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) est le dispositif de contractualisation de la Région Centre-Val-de-Loire pour contribuer à l'aménagement équilibré et durable du territoire. Sur la période 2023-2029, **9 619 000€** sont alloués par la Région pour la réalisation de projets sur le Pays Vendômois : diversification agricole, développement de circuits de proximité, aménagement touristique, construction d'équipements culturels ou de loisirs, construction de locaux pour l'accueil d'enfants, aménagement de centres-bourgs et d'espaces publics, rénovation thermique de bâtiments publics, construction de logements sociaux, réalisation de pistes cyclables et de voies vertes, animation du contrat local de santé, réalisation d'opérations de préservation de la biodiversité et soutien à des initiatives locales innovantes.



### COT

Construction d'une chaufferie au bois déchiqueté pour le groupe scolaire de Lunay. Projet accompagné par le Pays Vendômois, aidé par l'ADEME ( 87 000 €), le FEDER (135 000 €) et le Conseil Départemental (74 000 €). L'opération permettra de diminuer les charges d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et d'utiliser une ressource renouvelable locale.

## Contrat Local de Santé du Vendômois

Le CLS a pour missions d'améliorer le parcours de santé des populations et de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. L'animation du CLS consiste principalement à organiser des actions de prévention et de promotion de la santé, biologique, psychologique et sociale et santé environnementale, au plus près des populations du Pays Vendômois. Il s'agit également de participer à toute réunion, atelier, séminaire qui vise à améliorer le parcours de santé des populations du territoire. Les différents axes du CLS 2025-2029 :

- Axe n°1 : Favoriser le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé pour tous
- Axe n° 2 : Développer la mise en réseau et la communication autour des acteurs du territoire en santé mentale
- Axe n° 3 : Promouvoir un environnement favorable à la santé pour tous
- Axe n° 4 : Réduire les inégalités sociales et territoriales en santé



### LEADER

Délocaliser la culture grâce à une remorque-castelet

L'Hectare - Territoires Vendômois, en partenariat avec Le Sablier de Dives-sur-Mer, a élaboré une remorque-castelet pour délocaliser l'univers de la marionnette et le faire découvrir. Un spectacle a été présenté dans plusieurs communes du territoire. 10 000 € de subvention ont été attribués au projet via le programme LEADER.

### PLATEFORME REV

Permanences de l'ADIL-France Rénov'

La Plateforme "Rénovez En Vendômois (REV)" a ouvert le 1er janvier 2017. Des permanences décentralisées de l'ADIL - France Rénov' ont lieu sur tout le territoire pour des conseils personnalisés (financiers, énergétiques, juridiques) sur la rénovation de vos logements.

**" Les élus du Pays Vendômois poursuivent leur engagement dans la maîtrise énergétique. Ils vous proposent un service de conseils pour la rénovation des logements des particuliers".**

**Où trouver les permanences de l'ADIL-France Rénov' sur notre territoire ?**

5 lieux de permanences sur le territoire vous accueillent sur rendez-vous : Vendôme, Mondoubleau, Fréteval, Saint Amand Longpré et Montoire

**Besoin d'informations ? Contactez l'ADIL**

ADIL – France Rénov' :  
Tel : 02.54.42.10.00  
Adresse : 34 avenue Maunoury, porte C, 41000 BLOIS

syndicatmixte@pays-vendomois.org / 02.54.89.12.20  
7 Avenue Gérard Yvon – 41100 VENDÔME

# EMPLOI ET FORMATION

## FRANCE TRAVAIL

### Heures d'ouverture

	Libre	Sur RDV
Lundi :	8h45-12h45	12h45-16h45
Mardi :	8h45-12h45	12h45-16h45
Mercredi :	8h45-12h45	12h45-16h45
Jeudi :	8h45-12h45	
Vendredi :	8h45-12h45	12h45-15h45



France Travail est un établissement public centré sur l'emploi, ses compétences sont :

- l'inscription et la gestion de la liste des demandeurs d'emploi.
- l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil.
- le versement des allocations.
- la collecte des offres d'emplois.

5 rue Denis Diderot  
41100 VENDÔME

FRANCETRAVAIL.FR

Facebook :

@FTTravail.Vendome

Tél : 3949

## MISSION LOCALE DU VENDÔMOIS

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous habitez en vendômois, vous êtes à la recherche d'un emploi, d'une formation d'une orientation professionnelle... la Mission Locale est là pour vous accompagner dans vos démarches.

71 faubourg Chartrain  
41100 Vendôme  
Tel : 02.54.77.14.87  
www.ml-vendomois.fr



## INTERNATIONAL

« Découvrir le Monde » est le portail construit par la DJEPVA dédié à la mobilité européenne et internationale des jeunes. Il propose :

- une information centralisée, accessible, adaptée au profil et aux besoins des jeunes,
- des outils, ressources et témoignages pour donner aux jeunes envie de tenter l'aventure,
- un moteur de recherche pour trouver le programme de mobilité qui convient à leur âge, leur situation (étudiant, élèves, en recherche d'opportunité, etc.), et leurs souhaits (durée et zone souhaitées de mobilité).

<https://www.decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr>

## CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Le **Centre d'Information et d'Orientation de Vendôme** est ouvert :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi :  
09h00-12h00 et 13h30-17h00;

17 bis rue Sanitas 41100 VENDÔME

Tél : 02 38 83 49 91

E-mail : [ce.ciovendome@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.ciovendome@ac-orleans-tours.fr)

En 2025, le forum régional de l'orientation se déroulera :

vendredi 17 janvier de 9h à 12h et de 13h à 17h et samedi 18 janvier de 9h à 16h30 à Blois.



## SERVICE RÉGIONAL D'ORIENTATION

**Info'formation** vous apporte des informations personnalisées pour vous aider dans votre projet de formation ou d'évolution professionnelle. Pour avoir un aperçu de l'intégralité des formations qui existent dans la région, rendez-vous sur <https://formation.centre-valde Loire.fr> ou téléphonez à Info'Formation au 0800 222 100 (L-V 9-12h).



**Cléor** est un outil interactif qui a vous accompagne dans l'élaboration de votre projet professionnel en vous donnant les informations clés sur les métiers de votre région : <https://www.cleor-centrevalde Loire.fr>

Les **visas Libres savoir** sont des formations courtes (de 30 heures à 80 heures) et gratuites pour acquérir des compétences essentielles pour être autonome dans la vie quotidienne.

Web : <https://libres-savoirs.regioncentre.fr>.

Contact GRETA Site de Vendôme Lycée Ampère 11 rue Jean Bouin Vendôme

Tel 02 54 73 11 65 contact@greta-vdl.fr <http://greta-vdl.fr>

# MÉDICAL ET SOCIAL

## AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL



*Soucieux du bien être de chacun et forts d'une expérience de plus de 75 ans, à l'ADMR nous mettons à la disposition de toute personne dans le besoin, nos compétences et nous efforçons d'apporter au mieux soins, confort et réconfort.*

Dès la naissance, L'ADMR peut prendre soin de vos enfants :

- \* Service d'aide à domicile aux familles
- \* Soutien à la parentalité
- \* Accueil de loisirs et périscolaires



L'ADMR accompagne les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants en mettant en place le service le plus adapté tout en respectant le projet de vie de chacun.

Des solutions adaptées pour faciliter la vie de tout le monde :

- \* Entretien du linge
- \* Entretien du logement
- \* Petit jardinage
- \* Petit bricolage



L'ADMR s'engage à accompagner les personnes âgées, en situation de handicap ou au retour d'une hospitalisation :

- \* Aide à domicile : du lever au coucher, pour la toilette et les courses
- Soins à domicile : soins d'hygiène et de confort

**L'ADMR recrute !**

**[jepostule@admr41.org](mailto:jepostule@admr41.org)**

L'ADMR déploie des véhicules sous conditions pour les déplacements personnels et professionnels des aides à domicile et des véhicules de service pour les aides soignantes et TISF.

**Choisissez une mission qui a du cœur et devenez *bénévole* !**

La force de l'ADMR repose sur l'alliance entre le client, le bénévole et le salarié.

En complément des équipes salariées, le bénévole est ancré dans la vie locale. Il effectue des visites de courtoisie, développe le lien social, et participe à la gestion de l'association locale ADMR.

**CONTACTEZ NOUS** Association Locale ADMR du Vendômois - 7, Avenue Gérard Yvon - 41 100 VENDÔME



Vie quotidienne  
02 54 33 54 00  
[ms-vendome@admr41.org](mailto:ms-vendome@admr41.org)

EMA (Equipe Mobile Alzheimer)  
02 54 23 54 06  
[ema-nlc@admr41.org](mailto:ema-nlc@admr41.org)



## Vivez serein, nous sommes là 24h/24 et 7j/7.

Présence Verte Touraine, seul acteur du marché à être exclusivement dédié à la téléassistance vous propose des offres adaptées à vos besoins.

### Vous souhaitez être sécurisé à domicile :

Se présentant sous la forme d'un discret bracelet ou d'un médaillon, **Activ'zen** s'adresse à toute personne souhaitant se sentir parfaitement en sécurité chez elle. Grâce à cette solution, vous êtes autonome mais jamais seul.

En complément de son équipement de base, Présence Verte vous propose également un détecteur automatique de chute brutale et un détecteur de fumée reliés à votre matériel de téléassistance ainsi qu'un coffre à clefs sécurisé vous assurant un secours rapide et sans dommage.

### Vous souhaitez être sécurisé à domicile et lors de vos déplacements :

**Activ' mobil** s'adresse à toute personne souhaitant se sentir rassurée à domicile mais également à l'extérieur. Soit par appui, soit automatiquement en cas de chute lourde, vous serez géolocalisé et secouru.

Nos deux offres bénéficient d'un crédit ou d'une réduction d'impôt à hauteur de 50%. Des prises en charge sont également possibles par les caisses de retraite ou le conseil départemental dans le cadre de l'APA. Des tarifs préférentiels avec des communes conventionnées et partenaires sont également possibles.

**PRÉSENCE VERTE TOURAINE**

- + de 35 ans d'expérience
- + de 6100 abonnés
- Une présence humaine de proximité
- Un suivi technique et administratif
- Un service disponible 24h/24 et 7j/7
- Un conseil social
- Des dispositifs avec option détection de chute

géolocalisation

La commune de Mazangé participe financièrement aux frais d'installation de :

- Présence Verte
  - DOM@DOM 41
- pour les nouveaux abonnés de la commune.

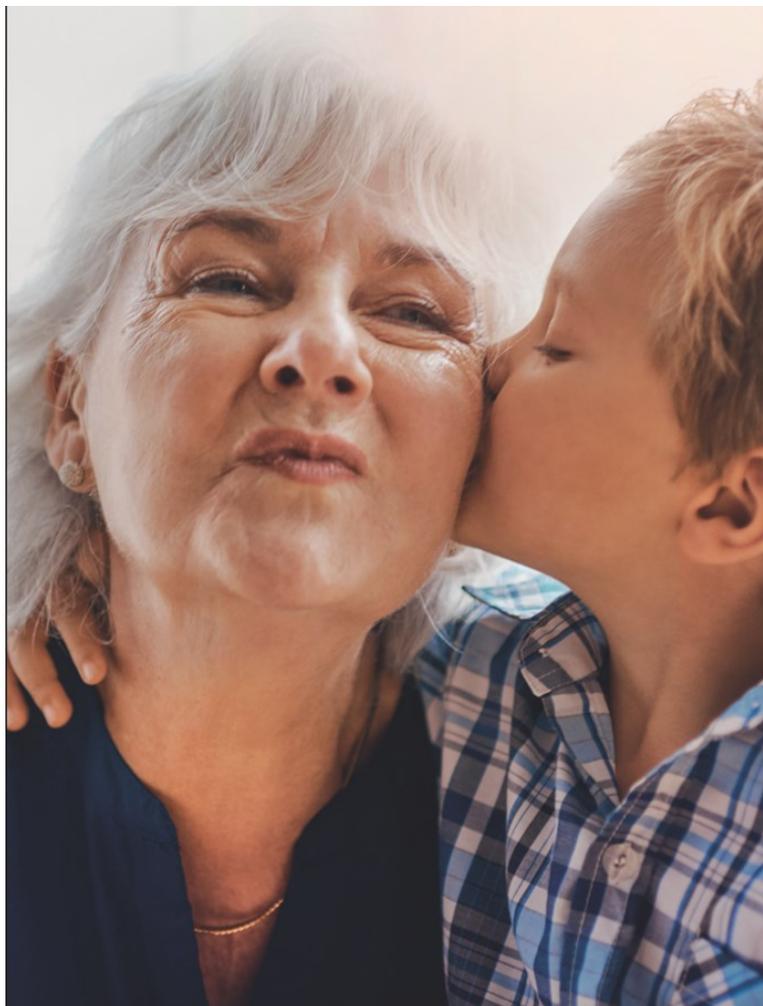
Solutions de téléassistance  
N°1 en France



Votre agence Présence Verte Touraine à Blois  
19, avenue de Vendôme, 41 000 BLOIS - 02 54 44 87 26  
Email : pv41@presenceverte.fr

[www.presencevertetouraine.fr](http://www.presencevertetouraine.fr)

## DOM@DOM 41



ma téléassistance de proximité  
24h/24 et 7j/7

UNE QUALITÉ DE SERVICE OPTIMALE  
UNE ÉCOUTE BIENVEILLANTE ET PERSONNALISÉE

### Abonnement « tout compris » :

- sans engagement ni frais de dossier
- éligible crédit d'impôt de 50%
- installation sous 48h (24h en cas d'urgence)
- appels réguliers de soutien et de convivialité
- dépannage dans les 24h, 7j/7...



Reconnue d'utilité publique

**02 54 42 54 24**

6 rue Louis Bodin - 41000 Blois  
contact@domadomteleassistance.fr  
www.domadomteleassistance.fr

Dom@dom téléassistance  
est un service de la  
Fondation Partage et Vie.

### **Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M)**

60, avenue Gérard Yvon 41100 Vendôme Tél : 3646 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30)  
Lundi-mardi-mercredi-vendredi : 09h00-12h30 et 13h30-17h00

### **Mutualité Sociale Agricole (M.S.A)**

1 Bis Boulevard de l'Industrie 41100 Vendôme  
Le mardi et vendredi dur rendez-vous. Tél : 02.54.44.87.87

### **Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale (C.I.C.A.S.)**

6, quai Saint-Jean BP 17 41003 Blois Cedex Tél. : 0820 200 189 (tarif spécial)

### **Maisons départementales des solidarités de Vendôme**

17 bis rue Jean Moulin 41100 VENDOME Tél : 02 54 73 43 43

**Assistante sociale du service social territorial** : Mme SARRAZIN Christine

### **Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) des Territoires Vendômois**

Du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 00  
37 avenue Georges Clémenceau 41100 Vendôme. 02 54 86 47 00 – [cias-contact@catv41.fr](mailto:cias-contact@catv41.fr)

- Accueil de proximité Tél : 02.54.86.47.00
- Maintien à domicile et service de repas à domicile Tél : 02.54.86.47.71
- Service animation et lutte contre l'isolement Tél : 02.54.86.46.90

*Permanences assurées au CIAS :*

- **Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F)**. Accueil sur rendez-vous ([www.caf.fr](http://www.caf.fr))

lundi de 13h30 à 17h / mercredi de 9h à 12h30 / jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

- **Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (C.A.R.S.A.T)**

Espace conseil Retraite de Vendôme : accueil uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi. Tél : 3960

## **CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

---

### **Le CIAS : un acteur clé de l'action sociale intercommunale**

Le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) s'engage activement dans une action globale de prévention et de développement social au sein des communes de l'agglomération Territoires vendômois. Cette démarche est menée en étroite collaboration avec les institutions publiques et privées, faisant du CIAS l'institution locale par excellence en matière d'action sociale.

#### **Un nouveau service de proximité**

Depuis mai 2024, le CIAS a lancé un service innovant d'« aller vers » pour mieux répondre aux besoins des habitants. Les travailleurs sociaux du CIAS se déplacent désormais à la demande des mairies pour intervenir auprès des personnes en difficulté sociale ou en recherche d'emploi, qui peinent à solliciter de l'aide par elles-mêmes.

#### **Des réponses adaptées aux besoins**

- Une aide d'urgence : Le CIAS peut rapidement apporter un soutien alimentaire ou un hébergement temporaire grâce à ses dispositifs existants.
- Un accompagnement personnalisé : Après une évaluation approfondie de chaque situation, les travailleurs sociaux proposent une orientation ou un suivi adapté vers les services d'action sociale appropriés.
- Sensibilisation et information : En partenariat avec les mairies, le CIAS organise des réunions d'information et participe à des forums pour sensibiliser la population aux enjeux sociaux et aux aides disponibles.

#### **Un service accessible à tous**

Si vous ou l'un de vos proches traversez une période difficile, n'hésitez pas à contacter votre mairie. Le CIAS est là pour vous accompagner et vous orienter vers les solutions les plus adaptées à votre situation.

Le CIAS s'engage à renforcer le tissu social de notre territoire, en veillant à ce qu'aucun habitant ne soit laissé pour compte. Cette approche collaborative illustre notre engagement dynamique et collectif pour une communauté plus solidaire et inclusive.

N'hésitez pas à contacter votre mairie pour vous même ou un de vos proches qui vous semblent en difficulté.

## MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS

### Plus près des territoires et de ses habitants

**Prévention et protection maternelle infantile, logement, accompagnement vers l'emploi, autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, inclusion et insertion sociale.**

Les services d'action sociale du conseil départemental se réorganisent pour vous offrir un service de proximité renforcé.  
**Objectifs ?** Mieux répondre à vos besoins et vous proposer une offre de services au plus près de chez vous, dans douze maisons départementales des solidarités (MDS) implantées dans tout le département.

**Dix d'entre elles sont déjà ouvertes :** Vendôme, Blois, Bracieux, Veuzain-sur-Loire, Lamotte-Beuvron, Salbris, Romorantin-Lanthenay, Montrichard-Val de Cher, Selles-sur-Cher et Mer. Les MDS de Mondoubleau et de Fréteval ouvriront au plus tard début 2026.

Des antennes de proximité vous proposent également des accueils sur rendez-vous à Droué, Beauce-la-Romaine, Montoire-sur-le-Loir, Savigny-sur-Braye, Cormenon, Oucques-la-Nouvelle, Marchenoir, Blois, Le Controis-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Noyers-sur-Cher, Saint-Aignan, Saint-Laurent-Nouan et Herbault.

#### CONTACT

02 14 99 41 41

du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h  
(sauf le mardi après-midi)



Plus d'infos



## INFORMATIONS MÉDICALES

Un **défibrillateur** est à disposition devant la mairie de Mazangé.

### PHARMACIE DU GUÉ DU LOIR

5 Route de Vendôme 41100 MAZANGE

Tél : 02 54 72 11 21

Ouvert du lundi au vendredi 9h00 - 12h15 et 14h - 19h30  
et le samedi 9h00 - 13h00

« Réso Garde » : **3237** (0,35 euro/mn) ou [www.3237.fr](http://www.3237.fr)



**Annuaire des professionnels de santé et établissements de soins sur <http://annuaire.sante.ameli.fr>**

### Urgences : adoptons les bons réflexes !

*Les urgences sont réservées aux cas les plus graves. Si vous avez besoin de soins, des solutions existent.*

- Contactez votre médecin traitant** : en journée, il pourra vous recevoir ou vous orienter au mieux vers un lieu de soins pouvant vous prendre en charge.
- Si votre médecin traitant n'est pas joignable ou que vous n'en avez pas, pour ne pas saturer les services d'urgence, **des lieux de soins peuvent vous accueillir. Appeler le 116-117** : un assistant de régulation médicale, qui détient une expertise pour qualifier les appels, pourra vous indiquer la marche à suivre, vous mettre en relation avec un médecin de ville et vous orienter vers les structures les plus adaptées.
- En cas d'urgence vitale ou de doute sur la gravité de la situation, composez toujours le 15 !**  
Les services d'urgence vous recontactent à partir du numéro **0 800 112 112**.



**Mon espace santé** est un espace numérique individuel. Il permet de stocker et partager avec votre professionnel de santé vos documents et données de santé (ordonnances, résultats d'analyses, etc.) en toute confidentialité.

Disponible sur <https://www.monespacesante.fr> et via une application pour smartphone.

*L'information fiable, utile pour votre santé <https://www.sante.fr>*

# HABITAT ET ÉNERGIE

## CAUE LOIR ET CHER

Constitué sous forme associative, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Loir-et-Cher est financé essentiellement par la taxe d'aménagement reversée par le Conseil départemental de Loir-et-Cher. C'est un organisme de conseil, de sensibilisation et d'information auprès des collectivités locales et des particuliers sur les questions liées à l'urbanisme, à l'architecture et au paysage.



L'équipe du CAUE est pluridisciplinaire, composée d'architectes, de paysagistes et d'urbanistes qui œuvrent au quotidien au service des projets. Les élus des collectivités peuvent contacter le CAUE pour un accompagnement sur mesure dans leurs démarches de projets d'aménagement : requalification d'espace public, aménagement paysager, création de lotissement, réhabilitation de bâtiment, création d'équipement public, etc. Les particuliers, quant à eux, peuvent prendre rendez-vous gratuitement avec un conseiller pour recevoir des conseils personnalisés sur leur projet (permis de construire, extension, réhabilitation, aménagement de jardin, etc.).

Au-delà de ses missions de conseil, le CAUE propose également de nombreux événements de sensibilisation autour de sujets d'actualité, comme la rénovation énergétique, la gestion des eaux pluviales, le fleurissement en pied de mur ou encore la restauration du patrimoine bâti. Il peut s'agir de conférences, d'expositions, de visites, de tables-rondes ou encore d'ateliers participatifs. Ces formats permettent le partage auprès d'un public large d'une culture architecturale, urbaine et paysagère au service de la qualité de notre cadre de vie.

Pour prendre rendez-vous avec une architecte ou une paysagiste :

C.A.U.E. de Loir et Cher 34 avenue Maunoury 41000 Blois

T. 02 54 51 56 50 contact@caue41.fr <http://www.caue41.fr>

## ADIL 41 ESPACE CONSEIL France Rénov'

**Des juristes spécialisés sur le logement et l'habitat.**

**Des conseillers en énergie pour des conseils techniques sur la rénovation énergétique.**

**Des informations sur les aides financières.**

Dès que vous vous posez une question sur votre logement et sur l'énergie dans votre logement, ayez le réflexe de contacter l'ADIL 41

**CONSEILS  
NEUTRES  
&  
GRATUITS**

**02 54 42 10 00**

**Liste des  
permanences  
[www.adil41.org](http://www.adil41.org)**

# DROIT ET RÉGLEMENTATION

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

## VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

des permanences près de chez vous

Droits des femmes - Violences au sein du couple  
Accès aux droits

ECOUTE - INFORMATIONS - CONSEILS -  
ACCOMPAGNEMENT AUX DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

**ARRÊTONS  
LES  
VIOLENCES**

### Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF)



CIDFF 41, 28, rue des écoles, 41000 Blois

Site internet ; <https://loiretcher.cidff.info>

Un juriste vous reçoit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h, **sur rendez-vous** au 02-54-42-17-39

### Permanences à Vendôme

- **Point d'Accès aux Droits**, 37 bis Avenue Georges Clemenceau,  
Tous les 1er et 3ème lundi du mois de 14h00 à 17h00. Prise de rendez-vous au CIDFF 41 (02-54-42-17-39)

**En cas d'urgence en raison de violences, vous pouvez joindre la brigade de gendarmerie en appelant le 17 ou le 112.**

Vous pouvez également contacter le N° national Violences Conjugales Infos au **3919**

Le **114** est un service par sms (numéro d'urgence au service des personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre)

Les pharmacies peuvent vous accueillir en attendant les forces de l'ordre.

Site du gouvernement : <https://arretonslesviolences.gouv.fr>

### Maltraitements sur les personnes âgées ou les adultes en situation de handicap



<https://3977.org>

Une maltraitance, c'est quoi ?

Il y a maltraitance d'une personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action, compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux, et/ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non ; leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle.

### Enfance en danger

Le numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être :

**119** (appel gratuit et confidentiel), 24h/24 et 7 jours/7. Un appel sur ce numéro est géolocalisé, identifié et priorisé. Il n'apparaît pas sur les factures.

Les problématiques de dangers gérées quotidiennement par les écoutants du 119 sont multiples : une majorité des appels concerne des violences subies par les enfants (violences psychologiques, physiques et sexuelles), notamment au sein de la famille ou en institution. Le 119 est également contacté pour d'autres problématiques de dangers...

Site du gouvernement : <https://www.allo119.gouv.fr>

Le **3018** gratuit, anonyme, confidentiel, est le numéro contre le cyberharcèlement et les problèmes des jeunes sur internet et les réseaux sociaux.

**Enfants en danger ?  
Parents en difficulté ?**

Le mieux, c'est d'en parler !



Besoin d'aide ?  
Sur notre site internet :



## Bruits : les règles et le vivre ensemble

Un arrêté préfectoral de 2017 précise que les travaux de bricolage et de jardinage, réalisés par les particuliers, à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, doivent être effectués :

- **Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00**
- **Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00**

Concernant les tondeuses électriques, certes moins bruyantes que les thermiques, nous invitons les administrés à respecter les mêmes horaires d'utilisation cités ci-dessus dans le cadre du bien vivre ensemble.

## Animaux domestiques

### Préjudice causé à la qualité de vie d'autrui

- Un chien qui aboie ou hurle de façon à troubler la paix ou la tranquillité est une nuisance pour une ou plusieurs personnes ;
- Un chien qui fouille dans les ordures ménagères ;
- Un chien qui se retrouve sur un terrain privé sans le consentement express du propriétaire ou de l'occupant de ce terrain ;
- Un chien qui se trouve dans les endroits publics et que son propriétaire ou gardien est incapable de maîtriser en tout temps ;
- Un chien qui mord ou tente de mordre une personne ou un animal, sauf en cas de défense de son gardien ou de la propriété de celui-ci ;
- Un propriétaire qui laisse son chien salir par des matières fécales la propriété publique ;
- Un propriétaire qui ne prend pas les moyens appropriés pour nettoyer immédiatement la propriété privée ou publique salie par les matières fécales de son chien.



### Identification des chiens et des chats : une obligation réglementaire

En France, aujourd'hui, 1 chien sur 4 n'est pas identifié. Identifier son chien ou son chat est pourtant une obligation réglementaire. C'est aussi un acte indispensable pour vous donner toutes les chances de retrouver votre animal en cas de perte. L'identification est obligatoire : pour tous les chiens de plus de 4 mois, pour tous les chiens et chats en cas de cession ou de vente.

Dans le cas où votre animal se perdrait, son identification permettra de retrouver vos coordonnées afin de vous contacter. En cas d'alerte rage, le fait d'être identifié et vacciné permettra à votre chien d'échapper à la menace d'euthanasie.

En dehors de la zone d'habitations, il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vergers, les bois et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. Il est rappelé que la divagation des chiens est interdite et réprouvée par la Loi (art 213 du Code Rural). Un chien est aussi considéré en état de divagation, s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres (hors action de chasse).

Le règlement sanitaire départemental stipule qu'il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, places et autres points de la voie publique.

Voici l'adresse où vous pourrez récupérer (**à vos frais**) vos animaux s'ils sont pris à errer dans la commune :

#### Refuge du Val de Loir

3 rue de la Haise 41100 NAVEIL

Tél : **02 54 77 23 87**

Les aboiements de chien peuvent constituer une nuisance sonore, qu'ils surviennent la nuit comme le jour, et caractériser un trouble du voisinage tel que défini par le Code de la santé publique (article R1336-5). Les propriétaires sont invités à mettre tout en œuvre pour les empêcher de nuire au voisinage.

Les déjections animales ne peuvent être tolérées sur les voies publiques et il est demandé aux propriétaires d'animaux de les ramasser comme la loi les y oblige.

**Codes consultables  
sur**  
[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

**Arrêtés préfectoraux  
consultables sur**  
[www.loir-et-cher.pref.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.pref.gouv.fr)



## Taille des haies : Règles et usages

D'une manière générale, les haies situées en bordures de propriété ainsi que les arbres et les arbustes ne doivent pas nuire au voisinage. Pour cela, les haies doivent être taillées régulièrement afin d'éviter leur débordement sur les bas-côtés des routes et gêner la visibilité des automobilistes ainsi que le cheminement des passants. De plus, pensez à les tailler en hauteur, afin de ne pas toucher les réseaux d'électricité, d'éclairage et de téléphone.

Les bas-côtés de nos voies communales doivent être accessibles aux piétons afin de ne pas les forcer à marcher sur la route.

Par ailleurs, un voisin est en mesure de contraindre le propriétaire d'un arbre à couper les branches qui dépassent sur sa propriété, et est également, en droit de récolter les fruits tombés naturellement des branches qui dépassent chez lui.

Sachez que par défaut, il n'est permis d'avoir des arbres, des arbrisseaux et arbustes près de la limite de propriété voisine, qu'à la distance prescrite par les articles de loi (article 671 du code civil).

- **2 mètres** de la ligne séparatrice entre les deux terrains pour les plantations dont la **hauteur dépasse 2 mètres**.
- **50 cm** pour les plantations dont la hauteur est **inférieure à 2 mètres**.

Toutefois, les arbres, arbrisseaux et arbustes de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance dès lors qu'ils ne dépassent pas la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire, seul, a le droit d'y appuyer les espaliers.

## Feu de Jardin

Cette pratique, ancrée dans les habitudes, présente pourtant un certain nombre de risques.

Contrairement aux idées reçues, elle est loin d'être la meilleure solution pour l'élimination de vos déchets verts.

Tout d'abord, cette combustion est souvent incomplète, émettant des substances particulièrement polluantes et dangereuses pour l'homme, tels que le monoxyde de carbone, des composés organiques volatiles, des particules fines, etc.

De surcroît, les techniques de compostages et de paillages, permettent de valoriser cette matière organique et d'amender nos terres d'un engrais de qualité.

D'autre part, en hiver, les mouvements des masses d'air sont fortement réduits. De ce fait, les pollutions émises stagnent à basse altitude et se concentrent augmentant ainsi leur dangerosité.

Si en été, le brûlage est interdit partout par arrêté préfectoral, en raison des risques d'incendies, il faut savoir qu'il est interdit toute l'année dans votre jardin, dès lors qu'une déchèterie a été mise à disposition.

### Ce que dit la Loi :

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits " verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

### A CE TITRE, IL EST NOTAMMENT INTERDIT DE BRÛLER DANS SON JARDIN :

- **L'herbe issue de la tonte de pelouse,**
- **Les feuilles mortes,**
- **Les résidus d'élagage,**
- **Les résidus de taille de haies et arbustes**
- **Les résidus de débroussaillages**
- **Les épiluchures**

**Les déchets verts doivent être déposés en déchèterie.**

**Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.**



### Dépôt illégal de déchets

Un dépôt illégal de déchets, plus communément appelé « dépôt sauvage », est la résultante d'abandons de déchets par une ou plusieurs personnes, identifiées ou non, entraînant une accumulation anarchique de déchets divers ou parfois de même type sur un terrain privé, le plus souvent sans accord du propriétaire des lieux, mais parfois par l'occupant des lieux lui-même, ou dans l'espace public en dehors des endroits autorisés par l'autorité administrative responsable de cet espace public.

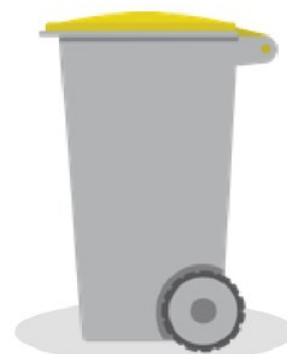
Cette incivilité intolérable est lourdement punie.

## TOUS LES EMBALLAGES

**SE TRIENT**

ET TOUS LES PAPIERS

**SE RECYCLENT !**



*Poursuivons nos efforts pour améliorer*

*le tri sélectif et réduire nos déchets*



Bouteilles, bidons et flacons en plastiques



Barquettes, conserves, aérosols, canettes



Tous les emballages en carton



Tous les papiers



**SANS OUBLIER**

Pots, barquettes, films, sacs, sachets, tubes...



### Tri efficace

- ✓ Inutile de laver mes emballages, il suffit de bien les vider
- ✓ J'aplatis les bouteilles, cartonnettes, briques alimentaires dans le sens de la longueur
- ✓ Je dépose mes emballages en vrac dans mon bac, sans les imbriquer
- ✓ Je sépare bien les emballages par matière
  - Je retire le film plastique des revues publicitaires
  - Je retire la barquette en plastique de la boîte en carton



**Et je mets le tout en vrac dans mon bac jaune**



**Emballages volumineux**

Grands cartons bruns et polystyrène  
→ J'apporte en déchetterie



# ValDem MAZANGÉ

Les bacs doivent être sortis la veille de la collecte, poignée côté rue et rentrés une fois collectés.

**Bac bordeaux**  
LES LUNDIS  
SEMAINE B

**Bac jaune**  
LES LUNDIS  
SEMAINE A

2025		JANV. 2025	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANV. 2025
M 1	S 1	S 1	M 1	J 1	D 1	M 1	V 1	B 1	L 1	M 1	S 1	L 1	J 1	
J 2	D 2	D 2	M 2	V 2	L 2	M 2	S 2	M 2	S 2	M 2	D 2	M 2	V 2	
V 3	L 3	L 3	J 3	A 3	M 3	M 3	D 3	B 3	M 3	M 3	V 3	L 3	S 3	
S 4	M 4	M 4	V 4	D 4	M 4	M 4	V 4	L 4	J 4	M 4	M 4	J 4	D 4	
D 5	M 5	M 5	S 5	L 5	J 5	B 5	S 5	M 5	V 5	A 5	D 5	M 5	V 5	
L 6	J 6	J 6	D 6	M 6	V 6	V 6	D 6	M 6	S 6	L 6	L 6	J 6	M 6	
M 7	V 7	V 7	M 7	L 7	M 7	S 7	L 7	D 7	M 7	D 7	M 7	V 7	D 7	
M 8	S 8	S 8	M 8	J 8	D 8	M 8	M 8	V 8	L 8	M 8	M 8	S 8	J 8	
J 9	D 9	D 9	V 9	A 9	M 9	B 9	S 9	M 9	L 9	L 9	J 9	M 9	V 9	
V 10	L 10	L 10	J 10	B 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10	M 10	V 10	L 10	S 10	
S 11	M 11	M 11	V 11	D 11	M 11	M 11	V 11	L 11	J 11	J 11	S 11	M 11	D 11	
D 12	M 12	M 12	S 12	L 12	M 12	M 12	S 12	M 12	V 12	B 12	D 12	M 12	V 12	
L 13	J 13	J 13	D 13	M 13	V 13	B 13	M 13	D 13	M 13	S 13	L 13	J 13	M 13	
M 14	V 14	V 14	M 14	L 14	M 14	A 14	S 14	L 14	J 14	M 14	M 14	V 14	D 14	
M 15	S 15	S 15	V 15	A 15	J 15	B 15	M 15	V 15	L 15	M 15	M 15	S 15	J 15	
J 16	D 16	D 16	M 16	V 16	L 16	M 16	M 16	S 16	D 16	A 16	J 16	M 16	V 16	
V 17	L 17	L 17	J 17	A 17	M 17	M 17	V 17	L 17	M 17	M 17	V 17	M 17	S 17	
M 18	S 18	S 18	V 18	D 18	M 18	M 18	V 18	L 18	J 18	J 18	S 18	M 18	D 18	
D 19	M 19	M 19	S 19	L 19	M 19	B 19	S 19	M 19	V 19	A 19	D 19	M 19	V 19	
L 20	J 20	J 20	D 20	M 20	V 20	A 20	M 20	D 20	M 20	S 20	L 20	J 20	M 20	
M 21	V 21	V 21	M 21	L 21	M 21	B 21	S 21	L 21	J 21	M 21	M 21	V 21	D 21	
M 22	S 22	S 22	V 22	A 22	J 22	A 22	M 22	V 22	L 22	M 22	M 22	S 22	J 22	
J 23	D 23	D 23	M 23	V 23	L 23	M 23	M 23	S 23	D 23	A 23	J 23	M 23	V 23	
V 24	L 24	L 24	J 24	B 24	M 24	M 24	V 24	L 24	M 24	M 24	V 24	M 24	S 24	
M 25	S 25	S 25	V 25	D 25	M 25	M 25	V 25	L 25	J 25	B 25	S 25	M 25	D 25	
D 26	M 26	M 26	S 26	L 26	M 26	A 26	S 26	M 26	V 26	A 26	D 26	M 26	V 26	
L 27	J 27	J 27	D 27	M 27	V 27	B 27	M 27	D 27	M 27	S 27	L 27	J 27	M 27	
M 28	V 28	V 28	M 28	L 28	M 28	A 28	S 28	L 28	J 28	M 28	M 28	V 28	M 28	
M 29	S 29	S 29	V 29	A 29	J 29	B 29	M 29	V 29	L 29	M 29	M 29	S 29	J 29	
J 30	D 30	D 30	M 30	V 30	L 30	M 30	M 30	S 30	D 30	A 30	J 30	M 30	V 30	
V 31	L 31	L 31	J 31	A 31	M 31	M 31	V 31	L 31	M 31	M 31	V 31	M 31	S 31	

Les jours fériés en rouge décalent la collecte au lendemain



## Déchetteries et Plateforme déchets verts

APPLICATION « Mes déchets - ValDem »

Retrouvez les jours de collecte, horaires de déchèteries, consignes de tri...



		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>Danzé</b> Les poulinières	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	14h - 17h	14h - 17h			14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 <sup>er</sup> JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30			8h - 12h30	7h30 - 13h30
<b>Morée</b> ZA La Varenne	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	9h - 12h		9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30
	DU 1 <sup>er</sup> JUILLET AU 31 AOÛT	7h30 - 13h30		7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30
<b>Naveil</b> ZA La Bouchardière	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	9h - 12h	14h - 17h		14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 <sup>er</sup> JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30		8h - 12h30	8h - 12h30	7h30 - 13h30
<b>St-Amand</b> Rue de la gare	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	14h - 17h	14h - 17h		9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 <sup>er</sup> JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30		8h - 12h30	8h - 12h30	7h30 - 13h30
<b>St-Ouen</b> Rue Roger Salengro	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30
	DU 1 <sup>er</sup> JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30	8h - 12h30	8h - 12h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30
<b>Selommes</b> Rue des Prasles	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	9h - 12h		14h - 17h		14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 <sup>er</sup> JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30		8h - 12h30		8h - 12h30	7h30 - 13h30
<b>Vendôme</b> et plateforme déchets verts ZI Sud - Allée Louis Renault	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	9h - 12h30 13h30 - 17h30					
	DU 1 <sup>er</sup> JUILLET AU 31 AOÛT	7h30 - 13h30					

Tous les sites sont fermés les jours fériés

02 54 89 41 17 > secretariat@valdem.fr

www.valdem.fr



Valdem41

## CONTACTS UTILES

### ADMINISTRATION FISCALE

#### Centre Des Finances

Tél : 02.54.23.15.15

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

#### Cadastre

Tél : 02.54.23.15.01

[www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

#### Timbre fiscal électronique

[timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)

#### Amendes

[www.amendes.gouv.fr](http://www.amendes.gouv.fr)

#### Forfait post-stationnement

[www.stationnement.gouv.fr](http://www.stationnement.gouv.fr)

### SERVICES

#### Valdem (collecte ordures)

Tél : 02.54.89.41.17

[www.valdem.fr](http://www.valdem.fr)

#### Eau

Tél : 02.45.77.00.00

Dépannages :

02.45.77.00.09

[www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr)

#### Dépannage électricité

Tél : 09.726.750.41

[www.enedis.fr](http://www.enedis.fr)

#### Prêtre de la Paroisse

Tél : 02.54.86.54.02

#### La Poste

Tél : 3631

[www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

### TRANSPORT

#### Taxi du Perche

Tél : 02.54.80.89.44

06.08.55.39.91

#### Transports à la demande

Tél : 02.18.21.21.63

[move-vendomois.fr](http://move-vendomois.fr)

#### Transdev Loir-et-Cher

Tél : 02.54.58.55.55

#### Cars Remi Loir et Cher

Tél : 08.06.70.33.33

#### Gare TER Vendôme Centre

Tél : 02.54.23.50.04

[www.remi-centrevaldeloire.fr](http://www.remi-centrevaldeloire.fr)

#### Gare TGV Vendôme-Villiers

Tél : 02.54.23.50.14

[snfc-connect.com](http://snfc-connect.com)

### DÉMARCHES

#### Administration française

Tél : 3939

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

#### Permis de conduire / Immatriculation / Titres d'identité

[ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)

#### Titre de séjour

[administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr](http://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr)

#### Droit à l'erreur

[www.oups.gouv.fr](http://www.oups.gouv.fr)



Mazangé [www.mazange.fr](http://www.mazange.fr)

ASC Mazangé [asc-mazange.asso.fr](http://asc-mazange.asso.fr)

Territoires vendômois [www.territoiresvendomois.fr](http://www.territoiresvendomois.fr)

Conseil départemental [www.departement41.fr](http://www.departement41.fr)

Préfecture [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr)

Conseil Régional [www.centre-valdeloire.fr](http://www.centre-valdeloire.fr)

Union Européenne [www.europa.eu](http://www.europa.eu)

La loi [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Journal Officiel [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

Portail du justiciable [www.justice.fr](http://www.justice.fr)

Conciliateur de justice [www.cdad41.com](http://www.cdad41.com)

Ma sécurité [www.masecurite.interieur.gouv.fr](http://www.masecurite.interieur.gouv.fr)

Journée défense (JDC) [presaje.sga.defense.gouv.fr](http://presaje.sga.defense.gouv.fr)

Urssaf [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

Auto-entrepreneur [www.autoentrepreneur.urssaf.fr](http://www.autoentrepreneur.urssaf.fr)

France Travail [www.francetravail.fr](http://www.francetravail.fr)

Job41 [www.job41.fr](http://www.job41.fr)

Mon compte formation [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

Droits sociaux [www.mesdroitssociaux.gouv.fr](http://www.mesdroitssociaux.gouv.fr)

Assurance Maladie [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

MSA [berry-touraine.msa.fr](http://berry-touraine.msa.fr)

Informations Santé [www.sante.fr](http://www.sante.fr)

Les médicaments  
[base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr](http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr)

ARS Centre [www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr](http://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr)

Allocations Familiales [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Accompagnement des parents [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)

Retraites [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr)

[www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

Illettrisme [www.cria41.org](http://www.cria41.org)

Météo [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

[www.meteo-centre.fr](http://www.meteo-centre.fr)

Qualité de l'air [www.ligair.fr](http://www.ligair.fr)

Agence de l'eau [agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)

Eco-rénovation [www.france-renov.gouv.fr](http://www.france-renov.gouv.fr)

Comparateur Energie [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)

Info routes [www.route41.fr](http://www.route41.fr)

[www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)

Prix des carburants [www.prix-carburants.gouv.fr](http://www.prix-carburants.gouv.fr)

Archives départementales [www.culture41.fr](http://www.culture41.fr)

Bibliothèque nationale [gallica.bnf.fr](http://gallica.bnf.fr)

Institut Nationale de l'Audiovisuel [www.ina.fr](http://www.ina.fr)

Films d'archives locaux [memoire.ciclic.fr](http://memoire.ciclic.fr)

Données du Loir et Cher

Données de la région

Données publiques (fr)

Données publiques (eu)

Insee (recensement)

Cartographie

[pilote-oet.fr](http://pilote-oet.fr)

[data.centrevaldeloire.fr](http://data.centrevaldeloire.fr)

[www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr)

[data.europa.eu](http://data.europa.eu)

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

[www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)

[www.openstreetmap.org](http://www.openstreetmap.org)

[adresse.data.gouv.fr](http://adresse.data.gouv.fr)

### Adresses

Informatique et Libertés

[www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

Sécurité internet

[17cyber.gouv.fr](http://17cyber.gouv.fr)

[www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)

Couverture mobile

[monreseaumobile.arcep.fr](http://monreseaumobile.arcep.fr)

Très haut débit (fibre)

[www.valdeloirefibre.fr](http://www.valdeloirefibre.fr)

Télévision TNT HD

[www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)

Radio

[www.csa.fr/maradiofm](http://www.csa.fr/maradiofm)

Education

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

Métiers et formations

[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

[www.cidj.com](http://www.cidj.com)

[formation.centre-valdeloire.fr](http://formation.centre-valdeloire.fr)

Etudiants

[www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)

Jeunes

[www.yeps.fr](http://www.yeps.fr)

[boussole.jeunes.gouv.fr](http://boussole.jeunes.gouv.fr)

Alternance

[www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

Formations en ligne

[www.fun-mooc.fr](http://www.fun-mooc.fr)

Associations

[www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)

Idées de sorties

[www.lepetitvendomois.fr](http://www.lepetitvendomois.fr)

Tourisme en Vendôme

[www.vendome-tourisme.fr](http://www.vendome-tourisme.fr)

Tourisme en Loir et Cher

[www.val-de-loire-41.com](http://www.val-de-loire-41.com)

Tourisme en Vallée du Loir

[www.vallee-du-loir.com](http://www.vallee-du-loir.com)

Tourisme en Val de Loire

[www.valdeloire-france.com](http://www.valdeloire-france.com)

Inventaire Biodiversité 41

[obs41.fr](http://obs41.fr)



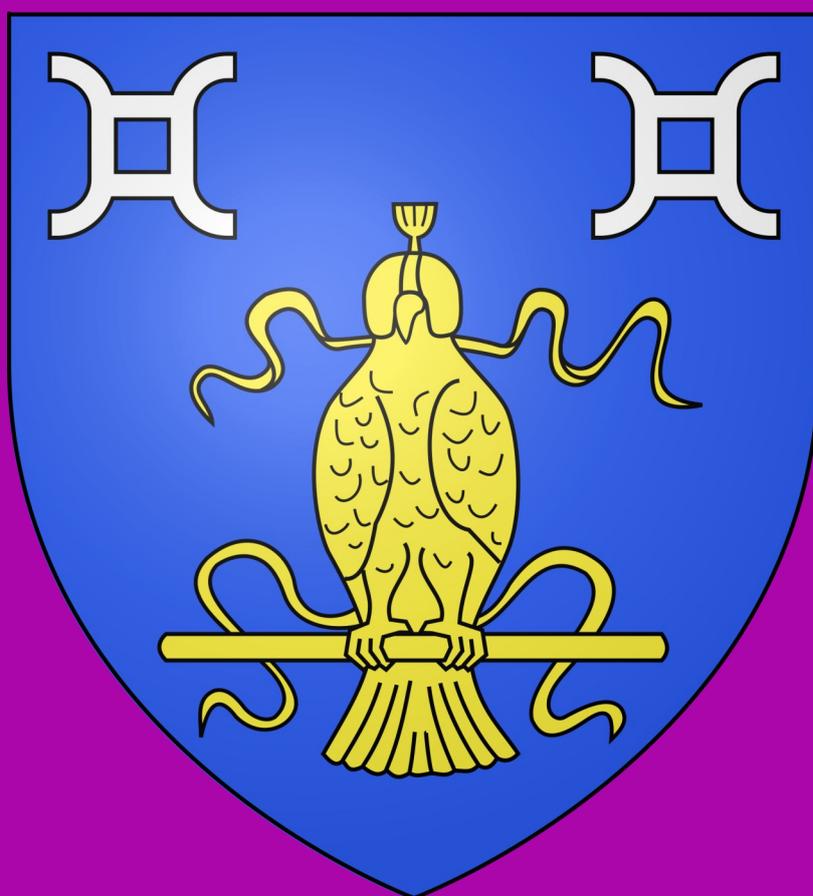
Installez l'application



sur votre téléphone portable  
et recevez les dernières  
informations et alertes de la  
commune de Mazangé.

PUBLICITÄE

PUBLICITÄT



### **EN CAS D'URGENCE**

<b>PHARMACIE DE GARDE</b>	<b>3237</b>
<b>ANTIPOISON (ANGERS)</b>	<b>02 41 48 21 21</b>
<b>GENDARMERIE</b>	<b>17</b>
<b>HÔPITAL (VENDÔME)</b>	<b>02 54 23 33 33</b>
<b>PHARMACIE (GUÉ DU LOIR)</b>	<b>02 54 72 11 21</b>
<b>GENDARMERIE (MONTAIGNE)</b>	<b>02 54 86 45 10</b>
<b>POMPIERS (VENDÔME)</b>	<b>18</b>
<b>SAMU</b>	<b>15</b>
<b>NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN</b>	<b>112</b>